

VILLE DE SOTTEVILLE LES ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 FEVRIER 2018

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Nombre de votants: 32

Nombre de présents : 23

Convocations : 16 FEVRIER 2018

Etaient présents : Luce PANE Maire, M. RAGACHE, Mme RENOU, M. CAREL, M. DELAMARE, Mme PANNIER, M. GUILLOPE, Adjoints, M. DARDANNE, Mme BESNARD, M. TIMMERMAN, M. CRESSY, Mme BORJA VIEGAS D'ABREU, M. RUFFINONI, Mme CHANAL, Mme POLLET, M. LESIEUR, M. JOBERT, Mme COGNETTA, Mme CHRISTOL, Mme LEMOINE, M. DELAHAYE, M. HAMDANI, Mme PASDELOUP, Conseillers Municipaux

-ooOoo—

Etaient absents excusés :

- Mme AUPIERRE	Pouvoir à M. RUFFINONI
- M. BAUER	Pouvoir à M. DELAMARE
- Mme MARTEL	Pouvoir à M. TIMMERMAN
- M. SEHTALI	Pouvoir à Mme PASDELOUP
- Mme JOUTET	Pouvoir à Mme PANE
- M. BOURGUIGNON	Pouvoir à Mme LEMOINE
- M. DUVAL	Pouvoir à Mme CHRISTOL
- Mme LECUYER	Pouvoir à M. HAMDANI
- Mme LEMONNIER	Pouvoir à M. DELAHAYE

--ooOoo—

Etaient absents non excusés :

- Mme THELLIER
- Mme DANTAN
- M. CREVELLE

--ooOoo—

Jean-Paul CRESSY remplit les fonctions de Secrétaire

CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 FEVRIER 2018

PAGE

- Synthèse sur l'activité municipale	
- Remerciements	
3	
- Informations	3
- Arrêtés pris dans le cadre de l'article L2122 -22 du CGCT	1 0
01 - Débat d'orientations budgétaires 2018	
02 - Groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures de bureau – modification n°1	32
03 - Passation avenant n°2 au marché n°2015-01 concernant la fourniture de services de communications électroniques, lot n°4 relatif aux services de transmission de données notamment d'accès au réseau Internet de type professionnel et services associés	
34	
04 – Attribution de mandat spécial	36
05 - Bilan des acquisitions et des cessions réalisées en 2017	37
06 - Cession d'une propriété sise 30-34 rue François Boieldieu au profit d'Habitat 76	41
07 - Cession d'un terrain sis 8 rue Alexandre Ledru-Rollin, au profit de la SA d'H.L.M. LOGISEINE	
42	
08 - Rachat de biens à l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre du programme d'actions foncières.	44
09 – Cession de biens de la Ville à la SA d'HLM le Foyer du Toit Familial Ilot Blum/Quesney/ Mérienne	46
10 - Convention d'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie sur la friche de l'ancien Centre d'Information et d'Orientation « CIO », rue du Madrillet	47
11 - Nouvelle opération prise en charge dans le cadre du Programme d'Action Foncière	49
12 - Cession d'un bien en l'état d'abandon situé 9 rue des Sapins	50
13 - Cession d'un bien en l'état d'abandon situé 58 bis rue de Trianon	51
14 - Acquisition d'une propriété en l'état d'abandon situé 15 A rue de la Nation	53
15 - Projet de partenariat avec la fondation « 30 millions d'amis »	54

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Madame la Maire Luce PANE.

Mme la Maire :

Chers collègues, il est 18 heures, nous allons commencer le Conseil municipal. Je vais procéder à l'appel. (Appel des conseillers). Il me revient de vous proposer une désignation de secrétaire de séance, et je vous propose de désigner M. Cressy, ici présent. Vous en êtes d'accord ? Je vous en remercie. Vous avez trouvé à votre place une nouvelle mouture de la délibération 2018/02, qui comporte quelques petites modifications de forme ; on va y revenir très vite quand on va parler de cette délibération qui porte sur un groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures de bureau. J'ai reçu une question d'actualité, qui sera traitée en fin de séance, adressée par Mme Christol, et qui porte sur la reconnaissance de l'État de la Palestine et de la libération des prisonniers palestiniens.

Remerciements

Mme la Maire :

Nous avons reçu des remerciements de différents acteurs de la commune. D'abord, le mouvement Les copains du monde du Secours populaire français, qui nous remercie pour le don de livres et de cédéroms, pour l'aide apportée à leur association qui leur a permis, entre autre, de continuer des actions humanitaires en faveur des enfants du Niger. L'association Vaincre la mucoviscidose nous remercie pour notre générosité et le soutien à leur cause, notamment lors de l'organisation des Virades de l'espoir. Les Téléthonniens sottevillais adressent leurs très sincères remerciements aux services de la Ville pour l'aide importante et efficace accordée à l'occasion du Téléthon 2017, dont le Cabarethon a été bien sûr un grand succès. Le chèque remis à l'AFM est d'un montant de 9 230,36 €. Les Établissements français du sang remercient la collectivité pour l'aide apportée pour leur collecte du 31 janvier dernier, qui a permis d'accueillir 35 candidats aux dons. La mission locale nous remercie pour les locaux que nous mettons à disposition pour l'action initiative pour l'emploi de jeunes de 16 à 25 ans. Le collègue Émile Zola nous remercie pour l'accueil en stage d'élèves de l'établissement dans les différents services de la Ville.

Informations

Mme la Maire :

Au chapitre des informations, l'activité n'a pas manqué pour notre Ville. Je vais vous faire un résumé rapide. Autour des fêtes de fin d'année, nous avons eu une série de manifestations municipales et associatives (goûters de Noël des assistants maternels, chorales et marchés de Noël dans différentes écoles ou au sein de la ville, différents Noëls du Centre communal d'action sociale, des accueils de loisirs, des espaces enfants, de l'Amicale du personnel, de l'École de musique, du Conseil municipal d'enfants). Puis, avec la nouvelle année, les vœux et les galettes sont venus animer la vie sottevillaise. Vœux au personnel et aux acteurs institutionnels se sont succédé. Ensuite, sont venues les galettes des associations sottevillaises, de Sotteville accueille, de l'Amicale Trianon, de l'association Cardio Sport, de l'association sportive BMX, ou encore les vœux de la Maison pour tous, du Centre hospitalier du Bois Petit, des résidences pour personnes

âgées, de la paroisse.

D'autres événements ont rythmé la vie sottevillaise, comme la remise officielle d'un chèque pour le Téléthon suite aux actions de collecte menées dans les Maisons citoyennes, la signature de la convention avec l'ÉPIDE (qui est un partenaire très important dans notre soutien à l'insertion des jeunes), des signatures de contrats Partenaires jeunes, la Nuit de la lecture à la bibliothèque municipale, le vernissage de l'exposition des patients du Centre hospitalier du Rouvray, ou plus récemment l'exposition Propulsion à la bibliothèque municipale, les inaugurations de nouvelles résidences (comme celles de Laure Diebold et Violette Szabo) ou encore la visite des premiers commerces, qui ont bénéficié des aides directes du Fonds Fisac que nous avons réussi à obtenir et que nous faisons bien sûr vivre et se décliner.

Le Conseil municipal d'enfants a été renouvelé en décembre et nous avons installé les nouveaux membres en janvier. Du côté de nos partenaires, nous avons eu la fête de la Sainte Barbe avec nos pompiers sottevilais au Centre d'incendie et de secours, le vernissage d'une nouvelle exposition au Frac, les concerts de Studio Strato, les thés dansants d'ASTUS et de l'association du Téléthon, le spectacle de l'association Musique pour tous. Nous avons eu également l'occasion de visiter l'association Solepi, l'épicerie sociale dans ses nouveaux locaux rue Garibaldi, qui sont des locaux beaucoup plus appropriés et de grande qualité.

Enfin, nous avons inauguré la nouvelle salle Marcel Lods, suite à une importante rénovation. Vous savez qu'elle avait à peu près 35 ans et qu'elle avait donc besoin d'investissements, car elle est très utilisée dans la vie associative sottevillaise et dans nos activités municipales. Cette rénovation s'inscrit dans un programme d'investissement dédié à la zone verte. Depuis 2014, nous avons ainsi réalisé la réfection de l'aire de jeu pour les enfants de 2 à 6 ans, la reprise complète du passage entre les écoles Franklin et Raspail, la mise en place de bornes escamotables, la reprise partielle des trottoirs devant les immeubles Flandres et Dauphiné, la rénovation de l'éclairage public. Nous poursuivrons ce bon travail, notamment par la rénovation des espaces publics au travers d'une démarche de concertation avec les habitants.

Toujours au chapitre des informations, je vais passer maintenant la parole à M. Delamare pour revenir sur l'obtention du titre de « Ville active et sportive ».

M. DELAMARE :

Merci, Madame la Maire. Notre commune a récemment été mise à l'honneur, avec 112 autres villes françaises, en obtenant le label « Ville active et sportive ». Ce label, décerné par l'Association nationale des élus en charge du sport, l'Union sport & cycle, et le ministère des Sports, distingue les communes qui développent des politiques volontaristes pour promouvoir l'activité physique et sportive, sous toutes ses formes, accessible au plus grand nombre.

Il est attribué sur une échelle d'un à quatre lauriers pour une durée de deux ans, sur la base de quatre critères :

- motivation de la candidature ;*
- présentation du projet sportif ;*
- état des lieux sportifs du territoire ;*
- politique sportive et initiatives innovantes.*

Ainsi, Sotteville-lès-Rouen a obtenu deux lauriers, remis à Toulouse début février par Laura

Flessel, ministre des Sports. La Ville d'Angers a été la seule à recevoir quatre lauriers. Cette reconnaissance nationale trouve sa légitimité dans une politique sportive reconnue à la fois par les sottevillais, mais aussi au-delà du territoire communal.

Avec près de 10 000 sportifs, une cinquantaine d'associations sportives et une trentaine d'activités physiques différentes, des manifestations sportives de l'échelon local au plus haut niveau international, nous avons de sérieux atouts pour être retenus. Si l'on y ajoute des équipements sportifs variés et adaptés, des initiatives favorisant la pratique sportive pour le plus grand nombre, l'existence d'un service des sports dédié ou la qualité des résultats sportifs de nos clubs, l'obtention de ce label était en bonne voie. Il restait à convaincre le jury, qui a donc officialisé l'obtention du label.

À ce jour, seules 288 communes de toutes tailles ont été labellisées, et c'est donc avec fierté et enthousiasme que ce label va être décliné dans la ville durant ces deux années. Nos partenaires associatifs sont les piliers de cette dynamique. Les femmes et hommes qui arpentent chaque semaine les salles et terrains de sports comme dirigeants, éducateurs, sportifs ou accompagnants, mais aussi le personnel et les élus municipaux, sont tous dépositaires d'une partie de ce label qui ne manquera pas, c'est certain, de motiver les Sottevillais à pratiquer encore plus d'activité physique au quotidien. Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci beaucoup, cher Christophe Delamare. Vous avez eu raison de souligner le fait que c'est le fruit du travail de toute une équipe. Donc un grand merci à nos collègues, à nos collaborateurs. On va aussi avoir une pensée particulière pour M. Bauer, parce qu'il a été l'un des premiers artisans de notre politique sportive. Le flambeau est passé entre de très bonnes mains avec Christophe Delamare. Je sais que même si nous avons gagné deux lauriers, c'est une récompense qui nous rend heureux, je sais que nous n'allons pas nous endormir dessus, parce que ce n'est pas dans notre démarche et que cela répond à toute l'histoire de notre commune, à son présent et aussi à son avenir.

Toujours au chapitre des informations, je vais maintenant passer la parole à Gérard Guillopé, qui va nous parler de l'action de la Ville et des services municipaux dans les différentes situations d'urgence auxquelles nous avons été confrontés.

M. GUILLOPÉ :

Merci, Madame la Maire. Nous allons commencer de façon chronologique, tout d'abord par un problème technique sur l'immeuble Touraine, le 21 novembre 2017. Dans la nuit du mardi 21 au mercredi 22 novembre 2017, le technicien d'astreinte a été appelé par le SDIS pour un problème technique sur l'immeuble Touraine. Cet immeuble comprend 102 logements (six par étages) en copropriété (dont 22 appartenant à LOGEO). Le syndic est Square Habitat. Une rupture de joint sur un tuyau de chauffage au 17^e et dernier étage de l'immeuble a entraîné l'inondation d'une des deux colonnes montantes par laquelle passe une partie des alimentations électriques. Ce problème a entraîné une coupure électrique générale pour mise en sécurité, et donc l'arrêt du chauffage, l'arrêt des ascenseurs et l'arrêt du surpresseur permettant l'alimentation en eau du 11^e au 17^e étage. Les services de la Ville se sont mobilisés pour accompagner Square Habitat dans les procédures et démarches à mettre en place. Tous les habitants ont été rencontrés pour recenser leurs difficultés. Une personne en insuffisance respiratoire a été dirigée sur le CHU de Petit-Quevilly ; une personne âgée a été relogée à la RPA Delalandre. Dès le mercredi 22 après-midi, un

des deux ascenseurs a pu être remis en fonctionnement ainsi que l'éclairage des parties communes et l'alimentation en eau potable du fait de la remise en tension de la colonne qui n'avait pas subi de dégâts des eaux. Square Habitat a fait intervenir son entreprise électrique pour prévoir un changement de la seconde colonne montante, tout en sachant qu'il y avait un litige avec ENEDIS sur la responsabilité de ce changement. La Ville est intervenue auprès de la direction territoriale d'ENEDIS pour rétablir le courant dans les meilleurs délais ; ce qui a été fait après séchage de la colonne, le jeudi 23.

Le vendredi 15 décembre, dans la matinée, c'est la chaufferie de l'immeuble Flandres, qui alimente près de 300 logements, qui a été inondée et mise hors service suite à la rupture d'une canalisation d'eau potable. Nous nous sommes rendus rapidement sur place, personnel municipal et élus, avec les services de la Métropole, qui ont arrêté la fuite dans un premier temps et réparé la canalisation l'après-midi pour une remise en eau des logements. ENEDIS, après vérification, a confirmé le bon état du réseau électrique, et le bailleur ICF Atlantique a pu mettre à disposition de tous les locataires des appareils de chauffage électrique (environ 500). Nous nous sommes rendus avec les pompiers et le bailleur auprès des locataires pour vérifier que cette situation provisoire ne les mettait pas en difficulté. Une chaudière mobile acheminée de Lyon pendant le week-end a été mise en place par l'entreprise de chauffage le lundi matin 18 décembre, et le chauffage a été rétabli vers 12 heures. La chaufferie a été remise en état de fonctionnement au début du mois de février.

Le samedi 3 février, vers 20 heures, le réseau de chauffage de l'immeuble Dauphiné ne fonctionne plus à la suite du percement du tuyau par un occupant qui effectuait des travaux dans son appartement. Cet immeuble comprend 126 appartements. L'astreinte, déjà mobilisée par les inondations, s'est rendue sur place en compagnie d'un cadre municipal. La situation a été examinée avec les pompiers. Il a été décidé de laisser les habitants chez eux, à défaut de trouver une entreprise qualifiée rapidement, et pour réaliser des travaux dans des conditions techniques acceptables, de réparer le tuyau le lundi matin. Le lendemain matin, dimanche 4 février, le collègue d'astreinte, aidé par deux policiers municipaux et des membres du conseil syndical, a recensé les besoins des habitants. Le chauffagiste de l'immeuble a mis à disposition de trois familles avec des enfants en bas âge et d'une personne malade des radiateurs électriques. Le chauffage a été rétabli dans la matinée du lundi 5 février.

Il y a quelques semaines, la crue de la Seine a provoqué à plusieurs reprises, en fonction des marées, l'inondation du quartier d'Eauplet (soit une trentaine de maisons d'habitation, deux brasseries, une quinzaine d'entreprises, le terrain d'accueil des gens du voyage). Nos services ont été très mobilisés pendant cette période du 26 janvier au 5 février, de jour comme de nuit, pour sécuriser les lieux, recenser les besoins des habitants, les assister, les aider. Une bonne vingtaine d'agents ont participé à ces opérations. Une personne a été dirigée vers le CHU, et un couple de personnes âgées hébergé dans une RPA. Nous avons fait intervenir la Métropole, tout d'abord le 2 février, pour nettoyer le réseau d'eaux pluviales de la rue d'Eauplet, puis le 5 février, après la dernière crue, pour pomper les sous-sols inondés chez les habitants et les aider à sortir sur le trottoir tous les meubles, objets et ustensiles irrécupérables après les inondations, avant leur transport vers la déchetterie. Le dimanche 4 février, les rues du quartier d'Eauplet ont été nettoyées, le plus gros enlevé à la main et, pour finir, un passage avec la balayeuse. Le matin du 5 février, nous avons fait du porte à porte, pour distribuer à tous les riverains rencontrés en main propre, et pour les autres dans la boîte aux lettres, un courrier les invitant à déclarer le sinistre à leur compagnie d'assurance et à nous communiquer une évaluation approximative de leurs

dommages pour instruire et faire remonter à la Préfecture notre demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle. Cette demande a été envoyée le 12 février et reçue en Préfecture le 13.

Toutes ces situations d'urgence mettent en évidence l'utilité des services publics et des agents qui les incarnent, de ceux qui se mettent au service des autres, quels que soient le moment ou les circonstances, et apportent leurs compétences et leur humanité pour aider les personnes qui en ont besoin, et nous les en remercions.

Mme la Maire :

Merci beaucoup, cher Gérard Guillopé, pour ce compte rendu. Effectivement : réactivité, efficacité, esprit de solidarité et d'entraide, c'est ce qui guide la qualité de nos services publics et voilà pourquoi nous devons faire société ensemble. Dans deux exemples que vous avez décrits, la pertinence des bailleurs sociaux, leurs moyens d'intervention, leur efficacité et je dirais le degré de proximité, tout cela joue favorablement. Alors faisons attention quand il s'agit de prendre des mesures de réorganisation de ne pas casser ou amoindrir ce qui est particulièrement utile dans une République comme la nôtre, qui se doit d'être solidaire. Je vais repasser la parole à Gérard Guillopé, cette fois pour donner l'information concernant le point d'étape du travail de rénovation de notre place de l'Hôtel de Ville.

M. GUILLOPÉ :

Merci, Madame la Maire. Les travaux préparatoires à l'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville ont débuté le 12 février dernier. Leur durée est programmée sur quatre mois :

- remplacement des canalisations du réseau d'assainissement (du 12 février au 16 mars) ;
- remplacement des câbles électriques haute et basse tension (du 26 mars au 27 avril) ;
- remplacement des canalisations d'eau potable (du 30 avril au 8 juin).

Les travaux d'aménagement de la place sont programmés à partir de juin 2018 selon le planning indicatif suivant (sachant que l'entreprise retenue pourra faire une proposition différente soumise à validation) :

- Phase 1 — arasement de la butte de l'Hôtel de Ville (quatre mois) ;
- Phase 2 — travaux sur les pieds de l'ILN et accès du Bois de la Garenne (un mois et demi) ;
- Phase 3 — travaux sur la voie entre l'avenue Jean Jaurès et le parking souterrain (un mois) ;
- Phase 4 — travaux sur la diagonale piétonne (deux mois) ;
- Phases 5/6/7 — travaux sur les grandes zones de stationnement (quatre mois et demi).

Pendant ces périodes, l'usage de la place aux commerçants du marché sera préservé ; les conditions de circulation et de stationnement évolueront en fonction de l'avancement des travaux. Avec le démarrage du chantier, la communication est passée à la phase opérationnelle au travers des actions suivantes :

- des informations pratiques, dans une rubrique récurrente du Sotteville Magazine ;
- le développement d'une plateforme informatique type « alerte stationnement », qui permet aux personnes intéressées de disposer d'informations pratiques en temps réel sur la fermeture des accès et la mise en place de déviations ;
- une information à la presse sur l'avancée du chantier et les modifications du plan de circulation ;
- la mise en place prochaine d'un point d'information dans l'entrée du « CROC' ÉPIC », le

- restaurant municipal ;*
- plus spécifiquement, pour les commerçants sédentaires ou non, une information sur la mise en œuvre de ce point d'information et la réalisation de tracts à diffuser sur le marché au gré des étapes du chantier ;*
 - pour les agents municipaux, l'édition d'une newsletter d'information dans le cadre du serveur commun sur l'ensemble des problématiques du chantier.*

L'organisation générale du marché pendant les travaux sera revue dès connaissance du phasage définitif (surtout pour les phases 5, 6 et 7). Mme Aupierre et les services y travaillent en concertation avec le comité de promotion des marchés et le syndicat des commerçants non sédentaires, pour limiter les désagréments et que chacun y trouve son compte, professionnels et clients. Ils ont également, sans attendre, engagé une réflexion sur l'attribution des nouvelles places à l'issue des travaux. Nous sommes donc mobilisés, élus, services municipaux et métropolitains, partenaires concernés, pour que le chantier au jour le jour se déroule dans les meilleures conditions pour tous les utilisateurs de la place, mais aussi pour que chacun puisse s'approprier rapidement le nouvel équipement au printemps 2019.

Mme la Maire :

Merci pour toutes ces précisions. Toujours dans le cadre de nos informations, je vais passer la parole à Laurence Renou, notre Adjointe à l'éducation, à la jeunesse et à la vie scolaire, qui va revenir pour nous sur l'évaluation de notre projet éducatif de territoire, sur la concertation avec les parents d'élèves et sur la décision de la Ville concernant l'organisation de la semaine scolaire.

Mme RENOUE :

Bonsoir. Certains de mes collègues ont l'habitude de commencer en disant : « Je vais faire bref. » Mais il n'est pas facile de faire « bref » sur un sujet qui suscite autant de débats depuis cinq ans, au niveau national comme à Sotteville-lès-Rouen, un sujet qui a impliqué tant d'acteurs différents au cours des années, qui a mobilisé tellement d'énergie au sein de nos services pour mettre en œuvre ces fameux rythmes scolaires.

Conformément à nos engagements — et plus largement à la méthode que nous avons choisie depuis le début de nos travaux —, nous avons conduit l'évaluation du PEDT (et l'organisation de la semaine de quatre jours et demi) sous la houlette de Mme Sarrazin, notre directrice Enfance Jeunesse, et avec le concours de Mme Lombombe, une stagiaire DEJEPS qui travaille avec nous pour un peu plus d'un an. Je les remercie toutes deux pour leur travail à la fois exemplaire et soutenu au cours des derniers mois. Cette évaluation a été présentée aux élus qui étaient présents lors de la commission Éducation la semaine dernière. Elle a été présentée en COPIL, à nos partenaires CAF, Éducation nationale et DDDCS et enfin lundi en séance plénière du Conseil de l'éducation, séance à laquelle nous avons également convié l'ensemble des directeurs d'école et des présidents des comités de parents d'élèves.

À dire vrai, nous en avons souvent parlé depuis trois ans et demi, nous avons mené un travail continu à la fois de co-construction et d'évaluation, en procédant par ajustements. À quelques mois du terme de notre PEDT (prévu à l'été 2018), nous avons dès le printemps dernier lancé une démarche globale et approfondie d'évaluation pour croiser les regards de tous les acteurs sur nos organisations et nos dispositifs. Le décret Blanquer, qui a autorisé un retour dérogatoire à quatre jours (paru le 27 juin), est venu bouleverser notre calendrier. Il a déplacé l'enjeu de ces travaux. Néanmoins, en plein accord avec notre groupe de travail du Conseil de l'éducation, nous avons

choisi de maintenir le cap pour évaluer l'existant sur les quatre objectifs que nous nous étions fixés au départ et que je vous rappelle :

- améliorer les résultats scolaires et comportementaux ;
- respecter les rythmes de l'enfant ;
- offrir à tous les enfants des activités diversifiées et de qualité ;
- favoriser la continuité éducative.

Nous avons souhaité maintenir ce cap, parce que les exemples ne manquent pas depuis quelques années dans lesquels le réflexe est souvent de jeter sans discernement ce qui ne donne pas entièrement satisfaction, quitte à revenir à une situation antérieure qui, au fond, n'était pas meilleure. Nous avons voulu absolument éviter cet écueil et nous donner les moyens de tirer tous les enseignements de tout ce que nous avons mis en place depuis trois ans et demi, à travers des questionnaires, des ateliers participatifs, des focus groupe, des entretiens sur site, en petit groupe ou en plus grand groupe. Nous avons pu interroger 1 940 parents, 387 enfants, 12 directeurs d'école, une centaine d'enseignants, 176 agents municipaux (Atsem, responsables accueil et restauration, animateurs, coordonnateurs).

Me livrer devant vous à une synthèse de la synthèse est un exercice un peu périlleux, voire impossible, mais je voudrais citer simplement quelques éléments qui sont révélateurs, je pense, des contradictions qui traversent les acteurs entre eux ; mais parfois aussi chaque individu, sans compter les débats que cela a suscités au sein des couples, paraît-il, puisque nous avons distribué un questionnaire par enfant et non par parent, et qu'il a fallu qu'ils se mettent d'accord, ce qui n'était pas toujours aisé.

D'abord, les vertus de la matinée comme moment favorisant l'apprentissage ont été reconnues par une majorité d'enseignants et également par un grand nombre de parents. Pour autant, la cinquième matinée a été jugée comme responsable d'une fatigue accrue des enfants. Les dispositifs périscolaires, qu'il s'agisse de nos ateliers d'éveil culturel, sportif, artistique ou de l'ensemble de nos dispositifs d'accompagnement à la scolarité, ont été très appréciés, pour ne pas dire plébiscités (à plus de 80 %). Et pourtant, ils ont conduit parfois à dire que la journée de l'enfant n'avait pas été allégée, cette dernière restant majoritairement soumise au rythme des adultes, des contraintes personnelles et professionnelles des parents.

On a pu mesurer aussi qu'il y avait un vrai sentiment que les différents acteurs (notamment les enseignants, les animateurs et les autres agents municipaux) avaient appris à se connaître et à travailler ensemble au fil de ces trois années et demie où leurs organisations ont évolué et qu'ils ont dû se passer les relais, se passer des informations ; que donc cette continuité éducative commençait à prendre sens, même si la définition reste parfois interprétée de manière différente. Malgré cela, les enseignants ont exprimé des inquiétudes sur une école qui ne serait plus d'abord le lieu des apprentissages scolaires. Les résultats de ces contradictions, de ces incertitudes, se sont traduits dans les questions finales. Une majorité d'enseignants et 54 % des parents ont exprimé leur préférence pour un retour à la semaine de quatre jours.

À l'exception de Rouen (dont le PEDT se termine à l'été 2019), qui commence des démarches d'évaluation comparables à celles que nous avons menées, les communes environnantes et plus largement l'ensemble de l'Académie basculent dans le retour à quatre jours. Parce qu'il est difficile de se positionner sur ce sujet comme une île, un bastion isolé, alors que les enfants, leur famille, font des activités à Petit-Quevilly ou à Grand-Quevilly, ou encore à Saint-Étienne-du-

Rouvray ; parce qu'on ne peut pas aimer la démocratie seulement quand elle nous donne raison et qu'elle exprime ce qui nous convient le mieux, nous avons donc décidé de suivre l'avis de la communauté éducative et de solliciter une dérogation pour revenir aux quatre jours.

Malgré cela, nous avons des regrets, le principal étant que le décret Blanquer n'ait pas laissé le temps à cette réforme d'être correctement évaluée, notamment sur ce qui comptait le plus, c'est-à-dire l'impact sur la réussite scolaire des enfants dont les familles sont les plus éloignées de l'école. Elle n'a pas non plus eu le temps de porter ses fruits qui, en matière d'éducation, on le sait, mûrissent lentement. L'autre regret, c'est que le décret Blanquer a ouvert la porte à un détricotage de ce qui avait été fait, sans ouvrir de perspectives sur une autre reconstruction.

Sur le fond, j'ai la conviction, je la garde, qu'il en va de certains apprentissages fondamentaux dont la répétition quotidienne facilite l'intégration, comme les gammes pour les musiciens, les tables de multiplication ou les règles de conjugaison, et spécialement pour ceux qui ont le plus de difficultés à les maîtriser.

Malgré ces regrets, il faut rester optimiste et positifs, parce qu'on ne peut pas construire la réussite éducative de tous contre la majorité de la communauté éducative. Et parce que nous avons beaucoup d'autres sujets à travailler en commun, pour hypothéquer la qualité du dialogue et les liens de confiance que nous avons retissés, patiemment, depuis 2014 ; parce que nous avons beaucoup appris les uns des autres au cours de ces trois années et demie, beaucoup expérimenté, au sens noble du terme, et que nous avons donc tout le matériau nécessaire pour reconstruire autrement tout ce qui nous tient collectivement à cœur, notamment l'accompagnement des élèves les plus fragiles et l'égalité d'accès à la culture, aux sports, aux démarches citoyennes.

Je veux terminer en ayant une pensée pour les agents en mairie ou sur le terrain, qui mettent en œuvre nos organisations, nos dispositifs, avec beaucoup de motivation, et parfois d'abnégation. Le résultat de la concertation des parents, beaucoup plus serré que dans bien d'autres communes, montre la reconnaissance du travail qu'ils ont accompli et la satisfaction qu'ils ont su créer par leur travail. Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci, chère Laurence Renou, pour cette description bien détaillée de notre point d'étape à la fois dans le projet de vie scolaire et l'organisation des rythmes. Nous avons terminé en ce qui concerne les points d'information.

Arrêtés pris dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Mme la Maire :

Dans votre dossier préparatoire, vous avez reçu également l'ensemble des arrêtés que nous avons pris dans l'article afférent du Code général des collectivités territoriales. Vous en avez toute la liste, ils sont consultables, bien entendu, à l'administration générale, donc je vais vous en épargner la lecture.

Arrêtés de mise à disposition de locaux pour l'année 2018 :

2017/801 – Avec le Comité du Secours Populaire pour les locaux situés 24-30 rue Victor Hugo pour

un loyer mensuel de 136.61 €

2017/812 – Avec M. et Mme LEPRETRE pour un immeuble situé 284 rue Victor Hugo à titre gratuit

2017 /817 – Avec l'Association Auto-Cycle Sottevillais pour des locaux sis Ecole Ferdinand Buisson élémentaire 35 rue Claudine Guérin à titre gratuit

2017/824 – Avec l'Association Union Vélocipédique Sottevillaise pour des locaux sis Ecole Ferdinand Buisson élémentaire 35 rue Claudine Guérin à titre gratuit

2017/825 – Avec l'Association Stade Sottevillais Cheminot Club pour des locaux sis Ecole Ferdinand Buisson élémentaire 35 rue Claudine Guérin à titre gratuit

2017/826 – Avec l'Association Le Normandy BMX pour des locaux sis Ecole Ferdinand Buisson élémentaire 35 rue Claudine Guérin à titre gratuit

2018/006 – Avec l'Association ADCAB Beur FM pour des locaux situés 465 rue de Paris pour un loyer mensuel de 224.80 €

2018/009 – Avec M. GHIRARDI pour un terrain à usage de jardin situé 7 et 9 rue Boieldieu pour un loyer annuel de 37.96 €

2018/010 – Avec l'Association CREALUDE pour des locaux situés 465 rue de Paris pour un loyer semestriel de 94 € ainsi que les charges locatives de 188 € de l'année 2017

2018/012 – Avec l'Association ASTUS pour des locaux situés 465 rue de Paris pour un loyer de 111 € semestriel ainsi que les charges locatives de 222 € de l'année 2017

2018/014 – Avec l'Association ARN pour des locaux situés 465 rue de Paris pour un loyer de 32 € semestriel ainsi que les charges locatives de 64 € de l'année 2017

2018/015 – Avec l'Association Nationale des retraités de la poste de France Télécom pour les locaux situés 465 rue de Paris pour un loyer de 47 € semestriel ainsi que les charges locatives de 94 € de l'année 2017

2018/016 – Avec la Compagnie des Archers Sottevillais pour des locaux situés 465 rue de Paris pour un loyer de 30 € semestriel ainsi que les charges locatives de 60 € de l'année 2017

2018/035 – Avec l'Association Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie pour les locaux situés 465 rue de Paris pour un montant de 40 € semestriel et 80 € pour les charges locatives de l'année 2017.

2018/036 – Avec l'Association les Concierges pour les locaux situés 465 rue de Paris pour un loyer de 47 € semestriel et 94 € de charges pour l'année 2017

2018/039 – Avec l'Association ACDM et Ligne de Danse pour les locaux situés 465 rue de Paris pour un loyer de 94 € semestriel et 188 € de charges locatives pour l'année 2017

2018/041 – Avec l'Association Par tous les temps pour les locaux situés 465 rue de Paris pour un loyer de 47 € semestriel et 94 € de charges locatives pour l'année 2017

2018/045 – Avec l'Association Alternative Archéologique pour les locaux situés 526 rue de Paris à titre gratuit

2018/050 – Avec l'Association Atelier 231 pour les locaux situés 171 rue Vincent Auriol à titre gratuit

2018/062 – Avec Monsieur Alain PARIS pour un local commercial situé 4 place Voltaire pour un montant mensuel de 600 € et 70 € mensuel de provision sur charges.

Arrêtés pour Notifications de marchés :

2017/761 – Travaux de construction d'un mur d'enceinte et de reprise de bordures – lot 1 maçonnerie du marché 2017-21 avec la Société SEINE TP SAS pour un montant de 116 611 € HT

2017/762 – Travaux de construction d'un mur d'enceinte et de reprise de bordures – lot 2 création d'une plate-bande végétalisée du marché 2017-21 avec la Société Environnement Service pour un montant de 11 067.48 € HT

2017/779 – Modification n° 2 du marché public 2016-28 portant sur l'augmentation du montant du marché qui s'élève à 5 545.16 € HT pour l'Aménagement d'une aire de stockage des déchets et des matériaux attribué la Société COLAS

2017/781 – Modification n°1 relative au marché 2017-14 – restructuration de la salle communale Marcel Lods – lot 1 – maçonnerie – carrelage portant sur l'augmentation du marché qui s'élève à 1 778,71 € HT avec la Société GAGNERAUD

2017/782 – Modification n° 1 relative u marché 2017-14 – restructuration de la salle communale Marcel Lods – lot 3 – plomberie- sanitaires-chauffage pour un montant de 3 104 € HT avec l'entreprise DANIEL ET ERIC BERDEAUX

2017/783 – Modification n°1 relative au marché 2017-14 restructuration de la salle communale Marcel Lods – lot 4 - électricité- éclairage pour un montant de 2 033.39 € HT avec la Société Normande d'Installation et de Maintenance Electrique

2017/784 – Modification n°1 relative au marché 2017-14 restructuration de la salle communale Marcel Lods – lot 6 – peinture et revêtements muraux pour un montant de 675.88 € HT avec la Société NORDEC

2017/785 – Modification N°1 au marché 2017-14 - restructuration de la salle communale Marcel Lods – lot 7 – menuiseries extérieures pour un montant de 1 180 € HT avec la Société MENUISERIE DESCOURTIS

2017/797 – Déclaration sans suite du marché relatif aux travaux de réhabilitation des bâtiments municipaux concernant le lot n°2 – Menuiseries métalliques

2017/834 - Marché 2017-27 – Travaux dans l'enceinte des stades municipaux Jean Adret et Jacques Anquetil – lot 1 – plantations et réfections de grillages avec la Société Environnement Service pour un montant de 24 234,12 € HT

2017/835 – Marché 2017-27 – Travaux dans l'enceinte des stades municipaux Jean Adret et Jacques Anquetil – lot 2 – création de cheminements avec la Société Follain pour un montant de 19 220 € HT

2017/836 – Marché 2017-27 – Travaux dans l'enceinte des stades municipaux Jean Adret et Jacques Anquetil – lot 3 – implantation d'un poteau anti-incendie avec la Société Follain pur un montant de 28 500 € HT

2017/837 – Marché négocié 2017-25 – prestation relatives à la maintenance de l'architecture réseau avec la société ACE SERVICE pour un montant de 18 000 € HT

2017/838 – Marché négocié 2017-22 – Prestation de service de support et d'assistance au logiciel SYRACUSE avec la Société ARCHIMED pour un montant de 8 850,78 € HT pour la maintenance et de 1 000 € H pour l'abonnement

Arrêtés Pris dans le cadre de l'activité culturelle municipale:

2017/756 – Avec la Compagnie Rouges les Anges pour la représentation du spectacle « Petit Monstre » dans le cadre des spectacles de Noël 2017 pour un montant de 9 500 € TT pour la cession et 1 368 € TTC pour le transport

2017/776 – Avec l'Association Cartilage en vue de la représentation du spectacle « Tâne, petit âne en chemin » par la compagnie Carlotta Tralala dans le cadre des spectacles de Noël 2017 pour un montant de 1760 € TTC pour la cession et 583 € TTC pour le transport

2017/795 – Avec l'association Live Comedy pour le spectacle « Togarimoq » par la compagnie des Balbutiés dans le cadre des spectacles de Noël 2017 pour un montant de 190 € TTC pour la cession et 309.60 € TTC pour le transport

Arrêtés pour demandes d'aides financières :

2017/768 – A la Métropole Rouen Normandie pour les travaux de construction d'un mur d'enceinte et de reprise de bordures, au taux de 20 % du montant des travaux HT estimés à 153 253.20 € TTC

2017/819 – A la Métropole Rouen Normandie pour divers travaux dans l'enceinte des stades Jean Adret et Jacques Anquetil au taux de 20 % du montant des travaux HT estimés à 86 344.94 €€ TTC

Arrêté pour cession :

2018/007 – Cession de véhicule Ford Transit à la société VP AUTO pour un montant de 3 496 € TTC

Arrêté pour mission d'assistance :

2018/068 – Contrat portant sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des marchés des installations avec la Société SAGE SERVICES ENERGIE pour un montant de 7 800 € HT pour un an

Compte rendu de la commission Environnement, Urbanisme, Aménagement et Développement économique du 29 novembre 2017

Mme la Maire :

Vous avez reçu également le compte rendu de notre commission Environnement, Urbanisme, Aménagement et Développement économique, qui s'était tenue le 29 novembre 2017.

Nous allons passer maintenant à la première délibération, puisqu'il s'agit là du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2018. Je vais passer la parole à notre collègue, Pierre Carel, adjoint en charge des ressources humaines et des finances.

2018/01

OBJET :

Débat d'orientations budgétaires 2018

Pierre CAREL donne lecture de la délibération :

Vu l'article L.22312-1 du Code Général des Collectivités,

Considérant qu'en vertu de l'article précité, il convient de mener un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice dans un délai de deux mois précédant son examen,

Vous trouverez joint en annexe à la présente délibération, la présentation du contexte budgétaire et financier pour 2018.

M. CAREL :

Merci Madame la Maire. Je ne vais pas être bref, malheureusement. Ce rapport a pour but

de vous informer de la situation économique et financière de la commune, afin d'éclairer vos choix lors du vote du budget primitif qui interviendra à la fin du mois prochain.

D'abord, quelques éléments de contexte. L'activité économique s'améliore, puisqu'après trois années de croissance autour de 1 %, l'année 2017 a vu ce taux passer à 1,8 %. On devrait se maintenir autour de cette valeur en 2018 et 2019. L'inflation, elle, devrait monter à 1,2 % pour se stabiliser ensuite. La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit une baisse de plus de deux points du déficit public, une baisse de trois points du poids des dépenses publiques dans le produit intérieur brut et une maîtrise de la dépense publique pour laquelle des collectivités locales seront sollicitées dans la proportion de leurs parts respectives, soit 1/6^e de l'effort. Dans les faits, le gouvernement impose une norme d'évolution maximale des dépenses de fonctionnement des collectivités locales à 1,2 %. De plus, les grandes collectivités, Régions, Départements, Métropoles, villes de plus de 50 000 habitants, feront l'objet d'une contractualisation avec l'État, afin de définir « des objectifs de maîtrise de leurs dépenses et de leurs besoins de financement ». On ne connaît pas aujourd'hui les mécanismes de correction qui seront appliqués en cas de non-respect de ces engagements, mais cela nous impactera aussi dans la mesure où ces collectivités sont aussi nos partenaires. Par ailleurs, la loi de programmation consacre un plafond d'encours de dette rapportées à l'épargne brute (c'est-à-dire le ratio de capacité de désendettement), autour de 12 ans. Nous sommes donc dans une série de nouvelles dispositions contraignantes. Les collectivités locales, je le rappelle, ont porté l'essentiel de l'effort de réduction des dépenses publiques ces dernières années.

Toujours dans le contexte, je voudrais rappeler la suppression de 200 000 contrats aidés et la baisse drastique des crédits affectés à la politique de la Ville. Dans le même temps ont eu lieu la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune et l'augmentation de la CSG et la réduction des APL. La loi de finances pour 2018 précise encore un peu plus le cadre : elle instaure un mécanisme de dégrèvement de la taxe d'habitation ; ces dégrèvements devraient être compensés intégralement par l'État, sans que l'on ait beaucoup de précisions sur le sujet. Elle stabilise la DGF (dotation globale de fonctionnement) par rapport à 2017, tout en augmentant la dotation de la solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale. Mais comme ces deux dotations font partie de la dotation globale de fonctionnement, vous avez bien compris que la solidarité se fera par prélèvement sur certaines collectivités et non pas par un apport de l'État. En troisième lieu, la loi de finances prévoit une évolution des bases fiscales de 1,2 %, à hauteur de l'inflation. C'est vous dire que, si le contexte apparaîtrait économiquement plus favorable, il ne nous incite guère à sourire au regard des dispositions législatives récentes et, je crains, à venir.

En ce qui concerne la situation financière de la Ville, je vais vous donner les éléments qui viennent du compte administratif projeté, parce qu'il n'est pas clos. Il convient donc de prendre ces chiffres avec prudence. Toutefois, il nous a paru important de vous les communiquer pour les tendances qu'ils peuvent montrer. Nos recettes réelles de fonctionnement, qui progressent de 2,8 %, soit une augmentation qui n'est pas négligeable, sont dues en grande partie à la reprise en régie des garderies périscolaires et de la restauration municipale. De la même façon, nos dépenses réelles de fonctionnement augmentent elles aussi, de 4,2 %, en grande partie à cause de ces reprises en régie. En ce qui concerne l'investissement, ce sont 4,6 millions de dépenses. Les recettes d'investissement, c'est un peu plus d'un million de subventions et de FCTVA, et une mobilisation de l'emprunt à hauteur de 3 M€.

En ce qui concerne l'état de la dette, son encours est de 23 M€, soit une baisse de 8 % par

rapport à 2014. Nous avons 19 emprunts, dont 97 % sont placés en 1A et 3 % en 1B selon la charte Gissler. Nous avons donc une dette communale sécurisée et qui ne présente pas de risque particulier. Le ratio de capacité d'endettement pour 2017 s'établit à dix ans.

Alors tout cela, c'est pour l'année 2017, et encore je vous dis c'est projeté, on n'est pas sur des chiffres certains, mais il faut nous projeter un peu plus loin, jusqu'en 2020. Pour nos recettes de fonctionnement, nous maintiendrons notre engagement à ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale. L'évolution de nos recettes de ce point de vue ne se fera donc que par la revalorisation annuelle des bases (1,2 %), auxquelles on ajoute l'arrivée à la taxation de nouveaux biens immobiliers que l'on estime à 0,3 %. Du côté des dotations de l'État, l'hypothèse est le gel de la dotation forfaitaire. Les produits des services et des domaines suivraient l'inflation, soit une augmentation annuelle de 1,2 %.

Reste à savoir ce que nous voulons faire pour nos dépenses de fonctionnement. L'objectif est de maintenir nos charges à caractère général au niveau de 2017. La masse salariale serait contrainte à une progression annuelle de 1 %, sauf pour 2018, puisqu'on a la reprise de la restauration municipale et qu'on sera plutôt à 1,2 %. Nos recettes d'investissement devraient rester stables sur la période, ce qui devrait nous permettre de faire les investissements suivants : la place de l'Hôtel de Ville pour 1,5 M€, les travaux issus de l'agenda d'accessibilité pour 630 k€, la rénovation des écoles pour 3 M€, la mise aux normes de la sécurité incendie de l'Hôtel de Ville pour 1 M€. D'autre part, la Ville souhaite s'inscrire pleinement dans une démarche de développement durable qui se traduira dès 2018 par la rénovation thermique complète du gymnase Ferdinand Buisson pour un montant de 950 k€.

Cela nous donne les équilibres financiers sur la période, qui sont décrits dans un tableau. Après quatre années de baisse de la DGF, la Ville, comme l'ensemble des collectivités locales, a fait les efforts nécessaires pour apporter sa contribution à la réduction des déficits publics. Cela a pesé sur les finances municipales sans pour autant trop fortement dégrader ces équilibres financiers. En 2018, l'épargne brute progresserait pour atteindre 2,4 millions. Elle se stabiliserait ensuite. La projection proposée fait apparaître une stabilisation de l'encours de la dette à 23 millions, ce qui demeure inférieur à l'encours de dette au début de mandat, qui était de 24,7 millions. L'encours ainsi fixé permettrait un investissement de l'ordre de 5,5 millions par an entre 2018 et 2020, ce qui est compatible avec les engagements pris en matière de dépenses d'équipement. Il nous reste une marge, au cas où le lancement d'opérations structurantes supplémentaires pourrait nécessiter de recourir à l'emprunt. Mais vous voyez bien que la marge n'est pas énorme quand même. Enfin, le ratio de la capacité de remboursement de la dette, qui a l'air d'être le Graal, restera de toute façon strictement inférieur à 12 ans, puisqu'il sera autour de 10 ans. Les projections financières font donc apparaître une stabilisation des équilibres financiers de la Ville jusqu'à la fin du mandat et une préservation de marge de manœuvre d'investissement compatible avec les objectifs liés à l'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville, au programme de rénovation des équipements publics, notamment en matière de performances énergétiques et à la réalisation des engagements pris en faveur de l'accessibilité pour tous. Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci pour cette présentation et cette introduction à notre débat d'orientations budgétaires. Elle a le mérite d'être complète et permet d'ouvrir un débat avec un bon nombre d'informations. Je vais donc prendre les demandes de prise de parole et puis organiser le débat. Qui souhaite s'exprimer dans le cadre de notre débat d'orientations budgétaires ? Mme Pasdeloup a demandé

la parole, elle a la parole.

Mme PASDELOUP :

Dans le contexte politique actuel, les collectivités locales payent cher la maîtrise des dépenses publiques voulues par les gouvernements successifs. L'enveloppe qui est allouée aux collectivités territoriales a constamment baissé depuis 2013 (en moyenne -10,7%). Un régime drastique est imposé aujourd'hui par le gouvernement Macron aux Régions, Départements et communes à hauteur de 13 milliards d'ici 2022, soit près de 3 milliards de plus que prévu lors de sa campagne présidentielle. La modification de la taxe professionnelle avait déjà grevé le budget des communes. Elles devront aussi faire face, dès 2018, à la suppression progressive, d'ici 2020, de la taxe d'habitation. Une situation qui est déplorable et qui remet en question, de manière générale, les politiques des villes en menaçant de baisse, voire de suppression des subventions aux associations, même s'il est précisé que Sotteville « maintiendra son soutien au secteur associatif ». SAGV s'interroge sur la pérennité et sur la constance des montants qui seront alloués d'année en année, jusqu'en 2020, la fin de votre mandat. C'est menaçant aussi pour l'emploi, comme à Sotteville où les contraintes exigées sur la masse salariale, vous l'avez signalé, impliqueront « qu'aucune création de postes ne pourra avoir lieu jusqu'à l'horizon 2020 ».

Tout cela, évidemment, est inquiétant, mais en même temps, puisque ce débat d'orientations budgétaires nous donne l'occasion de parler un peu de politique générale, permettez-moi de poser une question à nos chers collègues : quelle société souhaitons-nous réellement aujourd'hui ? Est-ce que c'est une société à deux vitesses ? Une société où 1 % des riches sont de plus en plus riches en leur faisant des cadeaux comme la suppression de l'ISF au profit de l'IFI, cet impôt sur la fortune immobilière qui exempte de taxe les valeurs mobilières et les placements. Est-ce une société où les catégories intermédiaires se précarisent de plus en plus ? Celles qui supportent déjà toutes les hausses de tarifs des produits courants. On a entendu, dès le premier janvier, la hausse du gaz, le forfait hospitalier, le carburant, les timbres, les PV pour stationnements, et j'en passe. Est-ce que c'est une société aussi où les pauvres sont de plus en plus nombreux et de plus en plus pauvres ? À qui on supprime en plus certaines aides comme l'APL, ou à qui on augmente la CSG comme la majorité, entre autres, de nos retraités. C'est une société aussi où les affaires de « détournement de fonds publics » par des politiciens escrocs sont désormais de plus en plus révélées, où l'on sacrifie l'Éducation nationale en supprimant des postes d'enseignants depuis des années et en diminuant considérablement les contrats aidés. C'est une société où l'on casse le Code du travail, ou les services publics.

Je pense aussi au rapport Spinetta sur l'avenir des transports ferroviaires et sur la SNCF, alors que notre commune est bien dotée, pour plus de privatisation et favoriser les lobbies. C'est une société qui dépense des milliards dans de grands projets inutiles sur le plan écologique et économique, comme le remplacement, par exemple, des compteurs électriques, qui coûtera entre 35 à 37 milliards d'euros d'ici 2021, ou celui du contournement est de l'agglomération de Rouen : des sommes qui, justement, auraient pu être injectées dans les dotations globales de financement des collectivités territoriales. Cette maîtrise des dépenses soi-disant nécessaires pour résorber la dette nationale n'est qu'un prétexte pour faire supporter par une majorité de la population des mesures injustes et surtout inefficaces. D'autres États européens ont fait les frais de ces politiques d'austérité depuis quelques années, comme la Grèce et l'Espagne, et ils ne sont pas encore revenus à un équilibre. Alors SAGV ne veut pas de ce modèle-là, vous le savez.

À l'échelon local, SAGV souhaite entrevoir une réelle volonté politique municipale, qui va

favoriser le retour aux services publics de proximité, notamment le Bureau de la Sécurité sociale que l'on n'a plus et le Bureau de vente SNCF que l'on n'a plus. Une politique qui va favoriser aussi les petits et moyens commerces en les subventionnant à parts égales ; offrir des logements à taille humaine, des écoles en nombre suffisant pour accueillir dignement la totalité des enfants, des bâtiments publics écologiquement remis en état, des pistes cyclables dignes de ce nom. Enfin, si l'état de la dette de Sotteville s'est globalement amélioré depuis le changement de mandature (puisque nous sommes arrivés à 805 € par habitant en 2015, loin évidemment des communes les plus endettées), le recours à l'emprunt à des taux d'intérêt certes faibles actuellement pour les travaux de la place de l'Hôtel de Ville et le lancement d'opérations structurantes supplémentaires inscrit dans le budget d'orientations budgétaires nous interpellent. Pour toutes ces raisons, Sotteville à Gauche vraiment restera vigilante sur le budget de la Ville 2018, qui nous sera présenté le mois prochain. Merci beaucoup.

Mme la Maire :

Mme Lemoine a demandé la parole, elle a la parole.

Mme LEMOINE :

Pourquoi débattre quand on n'attend plus rien ? On n'attend plus rien de vous. Cela fait quatre ans que vous êtes maire, quatre ans que vous avez la majorité municipale, quatre ans que nous vous écoutons, quatre ans que vous nous dites : « Vous allez voir, tout va être bien mieux parce que c'est nous. » Et cela fait quatre ans qu'on ne voit rien d'autre que la destruction de notre ville. Et nous avons un exemple ce soir, je ne sais pas si tout le monde a bien mesuré l'annonce qui a été faite au niveau de l'école, mais l'innovation de Sotteville aujourd'hui, c'est qu'il y aura juste des cours à l'école et de la garderie. Les ateliers du midi, qui avaient été remplacés par des ateliers le soir, n'existeront plus. Les enfants sottevillais iront dans les communes alentour pour faire des activités et ceux qui n'en font pas déjà n'en auront pas. Donc on ne voit rien d'autre que de la destruction, on ne voit rien d'autre que la baisse (nous avons un bon exemple de la capacité d'investissement de notre ville), alors pourquoi débattre ? Puisque de toute façon, vous n'écoutez personne, hormis la Métropole bien sûr. On a encore un exemple aujourd'hui, sur un sujet aussi important que l'école : aucun groupe d'opposition n'a eu d'information. Vous parlez d'une enquête, on n'a pas les résultats. Vous demandez une dérogation sans consulter, sans débattre. Certes, vous avez le pouvoir de le faire, mais vous n'avez pas du tout envie que l'on débattre de sujets, donc pourquoi débattre alors que de toute façon vous allez décider sans nous informer des dossiers ? Vous n'écoutez personne, pas même vos agents municipaux, qui ne sont pas tous en harmonie avec les décisions qui sont prises ; vous déconstruisez, et le peu de choses faites le sont pour faire plaisir à quelques amis, ici ou là : voilà à quoi se résume votre politique. Vous affichez que vous attendez la fin de votre mandat, eh bien nous aussi.

Mme la Maire :

Je ne sais pas s'il faut relever les insultes. Mme Christol a demandé la parole, elle a la parole.

Mme CHRISTOL :

Le budget de notre commune pour 2018 s'élabore dans un environnement économique pour le moins curieux, et surtout inquiétant. Aujourd'hui, nous n'en sommes qu'au débat d'orientations budgétaires, c'est-à-dire que nous devons encadrer les grandes masses du budget. Beaucoup d'annonces ont été faites depuis l'arrivée d'une nouvelle majorité de droite dans le pays. Il est évident que notre budget, bien que voté en mars, sera empreint d'incertitude sur de nombreuses

lignes du fait du flou quant à l'application ou à l'impact des différentes mesures annoncées. Aussi, je pense qu'il aurait été bon de tenir une commission des Finances avant ce débat et de ne pas attendre la veille du budget. Nous le regrettons. Un élément apparaît d'ores et déjà évident : le budget 2018 sera contraint. On parle de la suppression de la taxe d'habitation sur trois ans pour 80 % de la population : quelle incidence cela va-t-il avoir sur notre commune ? Comment ce manque de recettes sera-t-il compensé pour les collectivités ? Ce faisant, nous perdons un levier important dans notre indépendance de gestion. Nous y voyons là un recul du droit de libre administration des collectivités, pourtant garanti par la Constitution en son article 72.

Une nouvelle réduction de 13 milliards en 5 ans des dotations aux collectivités, ou plutôt de réduction de 13 milliards de la dépense publique est annoncée. Notre commune ne faisant pas partie des 322 collectivités qui doivent, ou devraient, contracter avec l'État comme il a été dit tout à l'heure, quel va être l'impact de cette mesure sur nos finances ? Le gouvernement précédent avait déjà ponctionné 11 milliards sur les collectivités, un manque à gagner de près de 3 millions d'euros pour notre commune. Cette réduction de recettes se traduira par des services publics locaux globalement en difficulté, par des choix dans les subventions aux associations, mais aussi par un recul de l'investissement public, et donc de l'emploi (dans le BTP principalement).

La raison de cette nouvelle ponction a, comme les précédentes, l'objectif de réduire le déficit de l'État, un déficit creusé par les opérations capitalistes, avec notamment des cadeaux aux plus riches, à ceux qui possèdent déjà les richesses. Pourtant, les collectivités n'entrent qu'à hauteur de 9 % de ce déficit, alors qu'elles sont responsables de 70 % de l'investissement public. Autre sujet d'inquiétude : la politique du logement. Le gouvernement baisse les APL, tout en demandant aux offices HLM de compenser ce manque à gagner pour les locataires, mais aussi d'investir dans des logements neufs ou rénovés, ce qui met en difficulté les finances desdits offices. Or, il faut le rappeler, lors de telles opérations, la Ville et les collectivités en général se portent caution des emprunts nécessaires à ces travaux. Les finances communales risquent ainsi d'être fortement impactées si l'un de ces offices venait à se trouver en situation de faillite.

D'une manière générale, les élus communistes proposent de redonner du pouvoir d'achat aux populations, notamment en baissant la TVA, y compris sur les dépenses des communes, en donnant des moyens supplémentaires aux collectivités et aux services publics, aux logements, aux transports, ou encore en supprimant la CSG, sur les retraites notamment, et en augmentant le SMIC. Pour cela, nous proposons de rétablir l'impôt de solidarité sur la fortune, de renforcer la lutte contre la fraude ou l'évasion fiscale, de supprimer le CICE. En un mot, nous proposons d'arrêter des cadeaux à ceux qui ont déjà tout. De plus, nous proposons de supprimer l'interdiction pour les collectivités de s'approvisionner en crédits auprès de la Banque de France, des banques européennes ou de la BCE, comme l'avait institué la loi de 1973, aujourd'hui abrogée, mais reprise dans les traités européens de Maastricht et de Lisbonne.

Pour ce qui concerne notre commune, il semble que les dépenses de fonctionnement soient, selon les décisions gouvernementales, limitées à 1,2 % en 2018 et 1 % les années suivantes, ce qui correspond à l'inflation selon l'hypothèse retenue dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Aucune création nette de postes ne pourra donc avoir lieu pour les quatre ou cinq ans à venir, ce qui se traduira par un recul du service public local : c'est toute la population de notre commune et notre agglomération qui pâtira de cette situation. Autre inquiétude, avec le changement dans les rythmes scolaires : quid des agents contractuels qui assurent aujourd'hui les temps périscolaires, notamment dans le contexte de réduction massive des contrats aidés ?

Bien évidemment, nous soutenons les démarches globales qui consistent à demander toutes les subventions possibles aux différents partenaires de la Ville pour l'investissement, et en premier lieu à la Métropole via le Fonds de soutien à l'investissement communal, au Département et à la CAF. Par contre, le recours au mécénat, donc au privé, évoqué en page 9 du rapport d'orientations budgétaires, ne peut que nous inquiéter

Vous nous dites dans votre rapport succinct, Madame la Maire, que les recettes liées aux droits de mutation entre 2016 et 2017 traduisent « un dynamisme exceptionnel » du marché immobilier sottevillais. « Exceptionnel » : cela nous pose question quand on ramène cela à la casse du transport ferroviaire qui faisait la notoriété de notre ville. Aujourd'hui, on parle de Sotteville pour évoquer un cimetière de locomotives. On trouve là les effets du ou des quinquennats précédents et de l'éclatement de l'entreprise nationale : le démantèlement de la boutique SNCF sur la place du marché, une gare dans laquelle très peu de trains s'arrêtent, un triage qui ne trie pratiquement plus de wagons suite à la casse du transport ferroviaire, notamment du fret, mettant de nombreux camions sur nos routes, dégradant d'autant la voirie municipale, et en contradiction avec l'accord de Rouen pour le climat de décembre 2017. Ce ne sont pas les recommandations du rapport Spinetta pour l'avenir du transport ferroviaire qui vont améliorer les choses, bien au contraire. Pour nous, l'ouverture à la concurrence et la privatisation de cette entreprise dans le prolongement de la loi ferroviaire du 4 août 2014 ou la suppression de 9 000 km de lignes peu rentables ne peuvent constituer la solution. Dans le même temps, il est privilégié le contournement est de Rouen, qui viendrait couper les villes de Saint-Étienne et Oissel en deux pour une autoroute à péage certainement dissuasif pour les poids lourds, mais qui utiliserait également des terrains de la zone Seine Sud pour réindustrialiser notre agglomération.

Dans votre rapport, vous faites part de réserves foncières : dans quel but ? Pour quelles opérations ? Quelles vont être vos priorités pour le développement des services publics locaux, des conditions d'accueil des enfants (tant pour la petite enfance qui mériterait d'être un véritable service public que des locaux d'enseignement en maternelle comme en primaire, en mettant à disposition plus de locaux) ?

Madame la Maire, aujourd'hui, votre politique pour les années à venir est très floue quant à vos intentions, qui manquent de cohérence et de clarté. Voici quelques remarques que nous inspire la situation économique dans laquelle se trouve notre collectivité au moment où nous allons élaborer le budget 2018 de la Ville, dont nous étudierons avec beaucoup d'attention les différents éléments.

Mme la Maire :

M. Delahaye a demandé la parole, il a la parole.

M. DELAHAYE :

On n'attend pas grand-chose du gouvernement actuel puisque c'est le gouvernement des riches finalement, qui préfère baisser l'ISF et taxer les retraités. Donc on ne va pas s'étaler, je vais rester sur Sotteville. Je n'attends rien du tout de ce gouvernement. Monsieur Macron ne défend que son ego, je n'en pense pas du tout du bien. C'est dit.

Sur Sotteville, nous avons des préoccupations prioritaires, c'est l'économie d'énergie, on l'a toujours dit, sur les bâtiments municipaux, les stades, les écoles, tout ce qui peut permettre

d'économiser l'énergie pour éviter les dépenses d'énergie et faciliter notre budget à l'avenir.

On a un point de désaccord avec vous, vous le savez, je le rappelle tous les ans et je le rappellerai encore, mais c'est mon rôle, c'est normal, c'est le jeu démocratique : c'est la police municipale, je demande son armement, vous êtes contre. Je demande l'augmentation des effectifs, voire même le doublement des effectifs, vous êtes contre. Là-dessus, nous ne sommes pas d'accord, mais c'est le jeu, c'est comme ça, chacun ses positions. Moi j'ai fait campagne sur un programme, vous avez fait campagne sur un autre et c'est normal que les positions puissent s'opposer, mais je maintiens ma position : on n'a pas à Sotteville-lès-Rouen la police municipale qu'on devrait avoir. Ils n'ont pas les moyens de travailler. Ils ont des horaires qui ne vont pas. Ils ont du matériel qui ne va pas et des moyens qui, en cas d'agression (puisque'on sait aujourd'hui que des malades, sous prétexte que l'on représente l'État français, peuvent s'en prendre à des agents de la fonction publique), ne leur permettent pas de se défendre en cas d'agression, notamment en cas d'actes terroristes puisque Sotteville-lès-Rouen fait partie de la France et qu'elle n'est pas à l'abri du terrorisme. Je continue de défendre ces positions, je ne cesserai pas de le faire.

En ce qui concerne les voiries et autres choses qui ont été transférées à la Métropole, il revient aux gens qui siègent à la Métropole de faire valoir leurs droits, nos droits, puisque nous n'avons pas la chance d'y siéger. J'espère que ceux qui ont cette chance font valoir au mieux nos droits, parce que nous ne sommes pas tous présents, malheureusement, quand il y a des délibérations là-bas.

En ce qui concerne les logements, nous espérons des logements à taille humaine parce que les bunkers, ce n'est pas trop notre truc. Et on espère que vous continuerez à veiller à cela, quand vous faites des cessions ou des reprises, de voir où cela mène, à quoi cela mène, ce qui va se construire dans ces endroits-là, pour ne pas que l'on ait justement des bunkers et non des habitations à taille humaine. Voilà nos priorités pour 2018.

On constate quand même que les impôts vont augmenter, puisque vous mettez en page 9 que l'évolution des recettes fiscales proviendrait uniquement de la revalorisation annuelle des bases, 1,2 %, donc ce n'est pas de votre fait, mais de celui de l'État, certes, mais comme il n'y a pas de baisse au niveau de la commune, cela n'empêche pas les impôts d'augmenter. Ils vont donc augmenter. Ce que j'espère, c'est que la taxe foncière à Sotteville ne va pas venir compenser la baisse promise par l'État Macron des impôts locaux ; j'espère que nous n'aurons pas une douloureuse surprise, puisque c'est toujours un risque dans certaines communes de voir, quand la taxe d'habitation va baisser pour de nombreux ménages, certaines communes pourraient être tentées d'augmenter la taxe foncière. J'espère que cela ne fait pas partie de vos idées. Quand je lis les feuilles que vous nous proposez, apparemment non, donc j'espère que c'est le cas. J'espère que je n'aurai pas de mauvaise surprise là-dessus. Je vous remercie.

Mme la Maire :

M. Ruffinoni a demandé la parole, il a la parole.

M. RUFFINONI :

Ce débat d'orientations budgétaires nous donne l'occasion de revenir sur et de mettre en perspective le sens de notre action en matière d'urbanisme et de développement économique. Depuis 2014, un cap est fixé : assurer le développement harmonieux de notre ville en répondant aux besoins de la population, en termes d'habitat et de services. Nous en avons débattu plus d'une

fois au sein de cette assemblée. Dès notre installation, nous avons revu notre portage foncier. Il s'agit d'un choix de bonne gestion financière, il a permis d'endiguer une dérive des finances communales, car il devenait très consommateur d'argent public. Mais c'est aussi et surtout un choix de bonne gestion urbaine pour permettre à des projets équilibrés de sortir de terre. Car on le sait, un portage trop coûteux, cela a des conséquences en termes de qualité des opérations ou de coût de loyers. Évidemment, on le sait tous, le portage foncier est une opération d'anticipation, de gestion du temps sur plusieurs années. Mais une cote mal taillée, au-delà des aspects financiers que je viens d'évoquer, c'est prendre le risque d'un gel prolongé. Et un gel prolongé, c'est le risque de toute une série de conséquences négatives pour un quartier, pour ses habitants, pour ses commerces aussi.

Donc cette rationalisation rime avec ambition. Elle a permis de travailler et de faire émerger des projets de qualité, à l'image de ce que nous allons faire avec le Foyer du toit familial et Normandie Habitat place Voltaire, ou avec Habitat 76 rue Raspail. Deux projets qui combinent logements sociaux en location, accession sociale à la propriété et présence d'une activité commerciale. Deux projets qui vont requalifier les quartiers en résorbant de l'habitat insalubre. À chaque fois, nous avons présenté ces projets à la population, fidèles à une démarche participative. L'adhésion des habitants a démontré la qualité de ces deux projets.

Comme vous le savez, la Métropole a engagé un travail important autour de la rédaction d'un nouveau plan local d'urbanisme intercommunal et cela a particulièrement mobilisé la Ville. Nous avons défendu toute la pertinence d'anticiper l'arrivée de la future gare rive gauche en préparant dès maintenant l'émergence d'un futur quartier entre la ville actuelle et le sillon ferroviaire : c'est ce que nous appelons l'Espace du rail et ce sera un vrai levier de développement. Dans le même temps, nous avons proposé de réduire les possibilités de densifier dans les quartiers les plus pavillonnaires. L'attention portée au développement économique et à l'emploi se concrétise par le soutien à la rénovation de notre zone industrielle, portée par la Métropole, par le soutien aussi à la dynamique commerciale, grâce à la mise en œuvre de notre Fisac et, bien entendu, par l'attention portée à nos marchés.

De ce point de vue, le réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville entre dans sa phase active. Alors, dans ce domaine, il nous arrive parfois d'entendre de drôles de commentaires. C'est sans doute là le goût du paradoxe de ceux qui, hier, n'ont rien fait et nous ont d'abord reproché de ne rien faire. Rendez-vous compte : quasiment quatre ans avant le premier coup de pioche. C'est quatre ans pour construire un programme en associant les usagers, notamment les commerçants du marché ; quatre ans pour monter un jury et choisir des équipes retenues pour la conception ; quatre ans pour réaliser les appels d'offres et choisir les entreprises. En réalité, ce temps est un délai très court. Certains ont choisi le bruit et la rumeur et ont dit : « Vous verrez, le stationnement sera rendu payant ». En réalité, et comme prévu, il reste et restera gratuit. Ensuite, c'était : « Oui, mais il y aura moins de stationnements ». Là encore, le projet vient le contredire.

Alors maintenant, que dire ? Effectivement, nous rêvons probablement tous de nous endormir un soir, avant les travaux, et de nous lever le matin pour constater qu'ils se sont achevés sans que l'on ait été réveillé ou dérangé. C'est un rêve légitime après tout, mais c'est un rêve. La période des travaux va inévitablement entraîner des désagréments et, sans doute, allons-nous entendre à nouveau ces oiseaux de mauvais augure. Ou plutôt, pour certains, des oiseaux de mauvaise foi, car force est de constater qu'en la matière, le monde se divise en deux catégories : ceux qui parlent et ceux qui agissent. Et nous, nous agissons. Au terme des travaux, nous aurons un nouveau cœur de

ville plus accessible, plus ouvert aux déplacements doux, notamment aux piétons. Et la nouvelle place de l'Hôtel de Ville inaugurerà une nouvelle époque.

Alors, 2014, 2017 et maintenant 2018 : ce sont quasiment quatre années d'actions. Elles se prolongent et marqueront concrètement 2018 et son budget. Sotteville avance dans ce domaine, comme dans bien d'autres. Et je veux profiter de ma prise de parole pour saluer une absente ce soir, mais très présente le reste du temps, notre collègue Dominique Aupierre, qui a animé ce travail, ainsi que toutes les équipes techniques de la Ville et celles de la Métropole pour ce bon partenariat. Je vous remercie.

Mme la Maire :

Gérard Guillopé a demandé la parole, il a la parole.

M. GUILLOPÉ :

Conformément aux engagements pris avec les Sottevillais, ces quatre dernières années ont vu la mise en route et la réalisation de nombreux projets. Je vais en évoquer quelques-uns rapidement. Au niveau des espaces verts : la mise en place de la Ville par nature, avec l'abandon complet et définitif, de l'utilisation de produits phytosanitaires remplacés par différentes techniques, notamment pour le cimetière, d'engazonnement, de mise en place de tapis de vivaces ou de sedums en partie cultivés dans nos serres ; la distribution de graines sur les marchés pour sensibiliser nos concitoyens au désherbage en pied de mur des propriétés ; l'installation de trois vaches Highland sur le terrain du Chemin du halage.

Sur les bâtiments communaux : l'étude et la réalisation de l'ADAP (Agenda d'accessibilité programmé) sur tous les équipements recevant du public de la commune. Les premiers travaux ont débuté en 2016 et nous avons jusqu'en 2024 pour achever la mise en conformité de nos bâtiments. Nous avons inauguré récemment la salle Marcel Lods, qui a fait l'objet d'une rénovation complète qui intégrait les préconisations de l'ADAP. Il y a également pour nos bâtiments la notion de sécurité incendie, qui est contrôlée par la commission communale du même nom. Nous travaillons sur la mise aux normes incendie de l'Hôtel de Ville. Le projet, qui est bien avancé, nécessitera un plan pluriannuel d'investissement et une programmation rigoureuse des travaux. Nous avons procédé à un lancement de la procédure de bien en état d'abandon, qui a permis de régler déjà beaucoup de situations délicates et qui continuera à produire ses effets au fil des procédures.

En ce qui concerne la voirie, c'est une compétence métropolitaine depuis janvier 2015, mais nous travaillons régulièrement avec les services de la Métropole sur cette question. La place de l'Hôtel de Ville en est l'illustration. L'écriture du programme de travaux a été réalisée par nos services. Madame la Maire a présidé le jury de concours. Nous sommes également mobilisés dans le cadre de grands projets d'intérêt communautaire, par la requalification complète de la rue de Paris et de l'avenue des Canadiens, ainsi que de la rue du Madrillet avec les travaux du parc du Champ des Bruyères. Nous nous investissons avec les services dans des projets qui se concrétiseront dans un avenir proche, mais nous restons attentifs et réactifs aux problèmes du quotidien rencontrés par les Sottevillais, comme je l'ai illustré en début de Conseil.

Mme la Maire :

Mme Pannier a demandé la parole, elle a la parole.

Mme PANNIER :

Merci, Madame la Maire. Ce débat d'orientations budgétaires nous permet de revenir aussi sur ce que nous mettons en œuvre en matière de culture et, rassurez-vous, la culture à Sotteville est au cœur des priorités municipales. Elle se décline sous toutes ses formes, pour tous les publics, et toujours avec une attention particulière pour nos concitoyens les plus éloignés de la culture. En cette année 2018, nous poursuivons la politique culturelle et les grandes lignes insufflées depuis le début du mandat, toujours dans le souci d'un accès des publics les plus éloignés de la culture. Cet accès à la culture se retrouve dans toutes les actions menées par la municipalité tout au long de l'année. Le CLEAC se poursuit en 2018 et, vous le savez, son champ d'action en matière d'éducation artistique et culturelle ne se résume pas essentiellement aux élèves de nos écoles, mais bien à l'ensemble de la population. Avec l'appui de l'atelier 231, des maisons citoyennes et des bailleurs sociaux, nos concitoyens sont au cœur d'un parcours artistique qui se finalise par la découverte d'un spectacle professionnel. La reconduction du dispositif permettra un travail d'action culturelle comprenant de nouvelles associations.

Le festival Viva Cité, porté par la Ville et dont la direction artistique de la programmation est confiée à l'atelier 231, et la scénographie aux Plastiqueurs, poursuit ses actions de sensibilisation au spectacle vivant et aux arts de la rue. À l'instar des trois dernières éditions, la 29^e se fera toujours en faveur d'un travail d'action culturelle : elle placera nos concitoyens au cœur de la cité et du festival même, toujours dans ce souci de démocratisation, qui s'applique, il est vrai, avec une grande facilité aux arts de la rue.

Les « temps forts » sont organisés par la Ville et les établissements culturels (bibliothèque, école de musique), en lien avec de nombreuses associations culturelles telles que la Maison pour tous ou le Trianon, en intégrant aussi les maisons citoyennes. Le temps fort a illustré en novembre 2017 les richesses culturelles de pays comme la Syrie, l'Iran et l'Irak, et les expositions, les concerts, les films présentés étaient de grande qualité et accessibles à tous. Comme vous le savez, et je vous en félicite, nous avons reçu avec grand plaisir Reza Deghati, le célèbre photjournaliste français d'origine iranienne et son exposition sur l'exil. Actuellement et jusqu'au 24 mars, un temps fort sur la culture scientifique (1, 2, 3... moteurs), en partenariat avec l'INSA Rouen Normandie, Campus Propulsions Normandie et Science Action Normandie, permet d'accueillir une exposition sur les propulsions, visible à la bibliothèque municipale, mais également au lycée Marcel Sembat. De nombreuses activités sont à découvrir dans différents lieux municipaux et associatifs de la ville. Un grand nombre d'actions culturelles en faveur des élèves de primaires, collèges et lycées se dérouleront tout au long de ce temps fort. Ces temps forts, je vous le rappelle, améliorent la visibilité des pratiques culturelles à l'échelle de Sotteville. Ils sont aussi l'occasion pour le service culturel et les équipements culturels de travailler ensemble, de développer des actions en transversalité et d'initier des projets en commun en faveur de nos concitoyens.

La politique culturelle se fait aussi tout au long de l'année : l'éducation artistique et culturelle est menée dans et hors les écoles, auprès des publics scolaires, mais aussi des personnes en situation de handicap, d'un public que l'on souhaite varié, et ce à travers de nombreuses actions culturelles. Je citerai les spectacles de Noël de qualité proposés depuis 2015 au Trianon et qui touchent pas moins de 2 500 élèves, ou les actions que l'on mène dans les maisons citoyennes, ces actions qui sont au plus près de nos concitoyens.

Beaucoup d'autres projets sont à découvrir tout au long de l'année, tant avec l'école municipale agréée de musique et de danse ou la bibliothèque municipale, deux équipements

phares de la ville.

Depuis deux ans, le Brocant'art, organisé place Voltaire, associe les commerçants et les habitants de ce quartier. Une dizaine d'artistes créent, en public, des sculptures originales en se servant de matières collectées, notamment dans des déchetteries. Les artistes en résidence (peintres, plasticiens...) participent à la renommée de Sotteville et la vie culturelle de la Cité par leur implication dans nos projets culturels et en collaboration avec les maisons citoyennes.

Toutes nos associations culturelles participent activement à la vie artistique et culturelle de la ville par une offre riche et variée et par leur investissement à nos côtés lors de nos manifestations culturelles. Je tiens à les en remercier. Ce maillage particulier permet de développer une politique culturelle et artistique ambitieuse, avec une attention particulière portée à la qualité des propositions. Et avec, toujours, cet objectif : l'accès à la culture pour tous. Cet accès doit permettre d'ouvrir les portes sur une meilleure compréhension du monde qui nous entoure, sur plus de tolérance, et de fraternité, tout en respectant les droits culturels de chacun. L'art est source de créativité, d'esprit critique et d'émancipation. La culture est un bien public qui cimentent la démocratie et fédère autour de valeurs humanistes. Cet accès à la culture, c'est ce qui nous tient à cœur et guide nos actions à Sotteville-lès-Rouen, un travail que nous menons dans un souci constant de maîtrise budgétaire. Nous cherchons constamment à être innovants et inventifs. Merci.

Mme la Maire :

Christophe Delamare a demandé la parole, il a la parole.

M. DELAMARE :

Le débat d'orientations budgétaires est pour notre équipe l'occasion de faire à la fois un point d'étape de cette première partie du mandat et de donner les grandes orientations de nos actions à venir. Dans un contexte financier contraint, qu'a fort bien rappelé notre collègue Pierre Carel, nous avons depuis 2014 développé notre projet de ville dans le respect d'une double exigence : celle de la bonne gestion des deniers publics, en faisant en sorte que chaque euro dépensé soit utile et contribue au bien-être de tous les Sottevillais ; celle aussi du respect des engagements pris devant les Sottevillais en 2014. Dans le domaine du sport, dont j'ai la charge, nous avons respecté ces deux exigences. Nous avons en effet la conviction que le sport est un formidable outil pour permettre à tous nos concitoyens de bien vivre à Sotteville.

Avec nos 40 associations sportives, nos 7 000 licenciés et nos 10 000 pratiquants ; Sotteville mérite bien le titre de ville active et sportive. Notre politique vise à accompagner le sport dans toutes ses dimensions : loisirs, santé, apprentissage et le haut niveau. L'accompagnement quotidien de nos clubs est réel. Les subventions sont restées stables, alors que toutes les collectivités partenaires ont dans la même période baissé leurs financements. C'est aussi au travers de la mise à disposition d'équipements sportifs, comme le stade Jean Adret, ou nos gymnases municipaux, que cet accompagnement se manifeste. De ce point de vue, beaucoup d'investissements ont été menés, à l'image des rénovations des gymnases Zola, Michelet et Rostand, du stade Jean Adret ou de la piscine municipale. Nous avons également rénové nos équipements de sport en libre accès que sont les City-stades à Gadeau de Kerville et cité Grenet. À Ferdinand Buisson, l'ouverture d'un espace fitness est venue compléter l'offre existante.

Nous veillons aussi à permettre à tous les jeunes Sottevillais de découvrir et de pratiquer une

activité sportive. C'est le sens du Ludosport, qui regroupe désormais 240 jeunes Sottevillais, contre 150 en 2014. Pour une somme modique, ils ont accès à un large panel d'activités tout au long de l'année. C'est aussi le sens de nos dispositifs périscolaires, qui intègrent une grande dimension sportive.

Enfin, nos grandes manifestations ne sont pas oubliées. Le meeting international d'athlétisme demeure, grâce à l'effort de la Ville, l'un des rendez-vous incontournables de l'athlétisme français dans un environnement de plus en plus concurrentiel. C'est aussi un Été au stade qui, depuis 2014, rencontre un succès toujours plus important.

Dans les années à venir, nous poursuivrons nos projets de ville en matière sportive, en maintenant l'effort d'investissement pour la rénovation de nos équipements sportifs (le gymnase Buisson bénéficiera d'une rénovation), en agissant davantage en faveur des pratiques libres qui peuvent être complémentaires de nos clubs. C'est ainsi que nous aménagerons un parcours santé pour la course et le fitness au stade Jean Adret. En accompagnant enfin la refonte de nos dispositifs périscolaires pour permettre l'accès au sport pour les écoliers sottevillais. Vous le voyez, les réalisations sont là et les projets d'avenir ne manquent pas. Non seulement nous méritons le titre de « ville active et sportive », mais nous entendons le rester. Pour cela, je veux remercier l'ensemble des agents de la direction des sports, qui nous accompagnent au quotidien dans la réalisation de ces beaux projets au service des Sottevillais.

Mme la Maire :

Laurence Renou a demandé la parole, elle a la parole.

Mme RENOU :

Cette fois je vais faire plus court... Pierre Carel a évoqué tout à l'heure la situation acceptable de la dette de la Ville et nous a notamment expliqué ce qu'était le ratio de capacité de désendettement, qu'il a estimé à dix ans pour 2017. Il évoquait bien sûr la dette financière. Je veux revenir quant à moi sur ce qu'on a déjà appelé la « dette invisible », en tout cas invisible dans les chiffres et dans les tableaux présentés, mais pas dans les faits. Je parle de celle qui tient aux investissements qui n'ont pas été faits en temps et en heure et qui, aujourd'hui, contraignent douloureusement nos choix. Permettez-moi d'évoquer particulièrement nos écoles, nos bâtiments jeunesse et petite enfance qui, aujourd'hui, n'offrent pas toujours la qualité de vie et les conditions de travail requises. C'est difficile évidemment d'estimer aujourd'hui le ratio de la capacité de désendettement de cette dette : il est assurément plus élevé que celui de la dette financière. Dans les écoles, en tout cas, nous y travaillons depuis déjà trois ans et demi en investissant vraiment et non pas simplement en colmatant les fissures. Depuis le début du mandat, nous avons mis les bouchées triples, mais il nous reste un programme conséquent. Je veux rassurer chacun, parce que beaucoup d'inquiétudes ont été exprimées : nous poursuivrons dans le même esprit.

En termes de fonctionnement, avec bonne foi, nous pouvons reconnaître que ce qui a été dit de l'année 2017 traduit la réalisation de nos engagements, et notamment de notre attachement à ce qui construit une politique publique de l'éducation au sens le plus large du terme. Je pense évidemment à l'ensemble des dispositifs que j'évoquais tout à l'heure, même ceux que je n'évoquais pas et qui, heureusement, ne se résument pas aux ateliers périscolaires – mes collègues de la culture et du sport en ont évoqué plusieurs. Ces dispositifs sont animés au profit de l'ensemble des enfants et des jeunes de notre commune, parce que, oui, nous avons aussi investi dans la qualité de l'accompagnement, dans l'implication de nos agents et dans leur créativité, pour

réinventer certains services, renouveler les actions et aller chercher du dynamisme en construisant de nouveaux partenariats. Nous fédérons des bonnes volontés, des initiatives individuelles et collectives. Mme Pannier a cité le CLEAC et je pense à celui que nous sommes en train de construire, d'élaborer pour la suite, qui sera en effet un bel exemple de ce que l'on peut offrir comme opportunités d'ouverture culturelles et artistiques, même sans ateliers du midi. Je pense aussi à tout le travail qui est engagé par nos services sur la notion du « bien-manger », dont nous aurons à reparler ultérieurement. Nous faisons tout cela en essayant de rendre les citoyens acteurs de la ville, ce qui n'est pas une façon de se désengager, de se délester de nos responsabilités, mais un chemin, pour faciliter un mieux vivre-ensemble en même temps que nous agissons. Je vous remercie.

Mme la Maire :

Notre premier adjoint Alexis Ragache a demandé la parole, il a la parole.

M. RAGACHE :

Merci, Madame la Maire. J'ai bien écouté l'ensemble de mes collègues, il semble que l'on ne soit pas vraiment restés inactifs ces quatre dernières années, et l'année qui vient devrait aussi nous occuper collectivement. En 2014, nous nous étions fixé comme priorité la lutte contre le sentiment d'abandon et la lutte contre l'isolement, entre autres, le travail aussi au renforcement du lien social, à l'organisation des solidarités, y compris entre les Sottevillais, à l'intégration de tous, à animer nos réflexions depuis plus de trois ans dans un contexte général qui, pour certains de nos concitoyens, est parfois un peu anxiogène. Je ne dresserai pas la liste de l'ensemble des dispositifs, qui pourrait être intéressante, mais sans doute un brin fastidieux ; je ne présenterai que quelques actions et perspectives, qui prolongent et renforcent ce que nous avons déjà mis en place et qui illustrent la philosophie qui a présidé à nos choix. J'espère ainsi pouvoir répondre, pour partie, à la question posée par notre collègue Mme Padeloup sur la société que nous souhaitons.

Ainsi, depuis 2015, nous avons pu mesurer l'apport des maisons citoyennes dans la vie quotidienne des habitants, notamment des quartiers Ferdinand Buisson et Henri Gadeau de Kerville, mais aussi pour les habitants qui viennent de l'ensemble de la commune, voire au-delà, et notamment à un certain nombre d'habitants de Saint-Étienne-du-Rouvray en bordure du quartier Ferdinand Buisson. Cet apport, nous avons pu le mesurer, que ce soit au niveau de l'accès à la culture, au sport, aux loisirs, à l'accompagnement scolaire ou vers l'emploi ; mais l'esprit qui anime ces maisons citoyennes reste avant toute chose d'être un lieu de rencontre ouvert à tous. Le coordinateur fait vivre en partie cet esprit, avec les référents des deux maisons citoyennes. Les pistes pour l'année à venir sont à la fois le fruit du dialogue que l'on a pu mener avec les habitants et l'évaluation des actions déjà menées. Je n'en citerai, là aussi, que quelques-unes, mais qui me semblent emblématiques par leur diversité, mais aussi cohérentes avec nos politiques publiques. La mise en place d'ateliers collectifs autour de la recherche d'emplois vient s'inscrire dans les pas du succès rencontré par le Forum emploi, insertion et formation professionnelle, et qui a été repéré par la préfète pour être potentiellement labellisé dans le cadre des quarante ans de la politique de la Ville : ce serait d'ailleurs le seul projet de la circonscription de la déléguée de la préfète à être retenu.

Nous souhaitons aussi développer des actions partenariales avec l'ÉPIDE, j'ai eu l'occasion d'en parler lors d'un précédent Conseil en ce qui concerne la convention signée avec eux. C'est pour permettre à notre jeunesse de se raccrocher à un parcours scolaire ou de formation ; là aussi,

c'est en cohérence avec le chantier Jeunes que nous avons initié l'an passé avec Habitat 76 et que nous reconduirons cette année, parce qu'il lie à la fois l'insertion des jeunes, l'amélioration du cadre de vie des Sottevillais et la participation des habitants : trois dimensions qui nous semblent essentielles.

La mise en place d'ateliers écocitoyens autour de la récupération et la valorisation d'objets avec la ressourcerie Résistes fait écho aux ateliers d'entraide et de coopération autour de la réparation, avec l'association Repair Café, dont les permanences ne désemplissent pas le samedi matin – je vous conseille de réserver vos places si vous avez des appareils ménagers à faire réparer. Là on parle d'avenir durable et c'est une question qui nous semble aussi essentielle.

L'ouverture future de la troisième maison citoyenne dans le quartier Voltaire-Grenet a du sens, parce que celles qui l'ont précédée ont trouvé leur rythme de croisière. Il faudra pour cela que nous nous adaptions à l'histoire et à la sociologie du quartier et du secteur concernés. C'est pour cela que nous engagerons très prochainement le dialogue avec les habitants, pour vérifier leurs attentes, afin qu'ils s'approprient au mieux les lieux.

Ce lien avec les habitants, la police municipale le fait vivre également avec ses missions de tranquillité publique, de lutte contre les incivilités, de travail partenarial en complémentarité et en bonne intelligence avec la police nationale, mais aussi la TCAR ou la Métropole, notamment dans le cadre de sécurisation de la sortie des élèves du collège Zola. Je dois dire que nous avons des effectifs complets, ce qui permettra d'intervenir plus tard dans la soirée, donc les horaires seront à nouveau adaptés, si j'ai bien compris ce que disait notre collègue Stéphane Delahaye, et l'équipement me paraît tout à fait adapté aux missions que les policiers ont à effectuer.

Mais c'est d'un autre sujet dont je souhaite parler, même si j'ai toujours salué le travail et les missions accomplies au quotidien, qui ne sont pas forcément simples. Je sais que nos collègues ont de toute façon le sens du service public. Au-delà de ces missions que je qualifierai de classiques, nos agents ont su développer une plus grande proximité avec les Sottevillais. De cette relation de confiance, nous avons souhaité faire émerger des citoyens relais, avec qui partager des informations utiles pour plus d'efficacité dans nos interventions et prévenir, par exemple, les cambriolages dont les statistiques ont diminué de façon très substantielle depuis deux ans. Nous souhaitons aussi prendre des nouvelles régulières, par exemple de personnes âgées seules et donc avoir un contact privilégié en cas de problème.

Nous avons un peu anticipé en cela ce que devrait être la police de sécurité du quotidien, qui est avant toute chose destinée à rapprocher les citoyens des forces de l'ordre. Notre police municipale aura un lien précieux dans ce dispositif s'il s'élargissait au-delà des frontières havraises. Une dizaine d'habitants se sont portés volontaires, et nous souhaitons bien évidemment qu'au gré des rencontres avec nos agents d'autres Sottevillais soient intéressés par la démarche.

Je ne peux pas parler du lien ou de lutte contre le sentiment d'abandon sans évoquer la solidarité. Là aussi, beaucoup de choses intéressantes pourraient être dites au regard du champ d'action, très large, du CCAS. Je me contenterai de quelques points qui me semblent saillants et qui illustrent une politique globale qui accompagne au quotidien les Sottevillais de toute génération et qui connaissent des situations diverses.

Je voudrais d'abord rappeler notre soutien continu et renforcé aux associations (Solepi – qui

est l'épicerie solidaire –, la Banque alimentaire, les Restos du cœur, le Secours populaire...), malgré un contexte budgétaire contraint. Malheureusement, pour de trop nombreuses familles, la priorité reste encore de se nourrir et de nourrir les siens. C'est pour cette raison qu'au-delà du soutien financier et logistique que nous apportons à ces associations, nous avons porté nos réflexions sur l'accès aux loisirs et à la culture. Nous l'avons fait pour les séniors avec Séniors en vacances et, cette année, c'est une quarantaine de personnes sur la cinquantaine qui vont partir et ne seraient sans doute jamais parties, faute de ressources suffisantes. Nous le faisons aussi en finançant les activités des enfants dans le cadre du CCAS et sous condition de ressources bien évidemment. On souhaite prolonger cette réflexion, on l'a fait d'abord en interrogeant via un questionnaire celles et ceux qui sont accueillis par le CCAS et nous menons une réflexion conjointe avec l'Association nationale des chèques-vacances (ANCV) pour développer cet aspect de l'accompagnement des personnes en situation précaire. Cet aspect est souvent négligé, mais est, là encore, porteur d'un véritable mieux-être. L'enjeu n'est pas que financier ; il existe aussi des barrières psychologiques, que nous essayons de lever. Cela a été le cas cet été, puisque nous avons des dispositifs ouverts à tous et gratuits. Avec le dispositif un Été au stade, nous avons accompagné physiquement 25 familles. Sans cet accompagnement, elles n'y seraient sans doute jamais allées alors qu'elles connaissaient l'existence du dispositif.

Dans tous les cas, notre volonté est toujours d'être le plus possible en prise avec les réalités que vivent nos concitoyens et pouvoir être réactifs pour en corriger les dysfonctionnements. C'est notamment l'objectif des cellules de veille Bailleurs, que nous avons mises en place il y a maintenant près de deux ans et qui nous permettent d'échanger régulièrement sur le cadre de vie des locataires avec ceux qui en ont la responsabilité. Dans le même ordre d'idées, ce que nous souhaitons, c'est renforcer, à partir de cette année, notre action sur le terrain, en organisant des « démarches GUP » (pour Gestion urbaine de proximité). Il s'agit d'un diagnostic en marchant sur des secteurs ciblés, en lien avec les habitants et les bailleurs, au-delà du quartier prioritaire politique de la ville, là où traditionnellement ces GUP existent.

La prise en compte des réalités, c'est aussi une réorganisation du CCAS sous l'égide de Mme Personne, sa directrice. Ce n'est pas quelque chose qui se voit, ce n'est pas une action qui va être fortement visible pour l'ensemble des Sottevillais ; par contre, pour ceux qui en bénéficient, cela signifie que lorsqu'ils vont au CCAS, quelle que soit la porte d'entrée (service Habitat, Bureau d'aide aux victimes, l'accompagnement dans le RSA ou l'action sociale), un diagnostic général de leur situation va être réalisé pour qu'ils puissent éventuellement bénéficier d'un accompagnement global. Encore une fois, c'est un vrai enjeu pour les personnes qui sont accueillies par le CCAS et je remercie l'ensemble de mes collègues de faire ce travail, parce que cela demande plus de travail dans le cadre de chacune de leurs missions. Faire vivre toutes ces solidarités, c'est nous inscrire ensemble dans un avenir durable. La solidarité en constitue l'un des piliers, au même titre que l'attractivité du territoire.

Pour finir, j'évoquerai donc quelques priorités qui impacteront, je l'espère, la vie et le cadre de vie des Sottevillais, sur plusieurs années. C'est le cas de la réflexion autour de la ville apaisée et des déplacements en mode doux, qui nécessitent un travail avec la Métropole. Cela nécessitera de rénover nos voies cyclables, je pense notamment à la rue de Paris et à l'avenue des Canadiens, de mettre en place devant les bâtiments municipaux du mobilier urbain susceptible d'accueillir les cycles et de promouvoir la pratique du vélo dans la ville, afin de favoriser le plus possible les déplacements multimodaux. Cela se fera en lien avec la déclinaison de la COP 21 sur le territoire métropolitain, parmi d'autres actions.

Le « bien-manger », je ne vais pas m'étendre dessus puisque ma collègue Laurence Renou s'est jetée à bras-le-corps dans ce projet. Mais bien manger, c'est quelque chose que nous partageons tous. Un gros travail a déjà été mené et va se poursuivre autour de la municipalisation de la restauration, mais il y a également un travail qui doit être mené, et le sera, sur le gâchis alimentaire. Nous souhaitons aussi, à l'instar de ce qui a été fait pour les produits phytosanitaires, lutter contre les perturbateurs endocriniens, parce que c'est une question de santé publique et notamment pour nos collègues, puisque nous souhaitons les faire totalement disparaître des produits utilisés au sein de la collectivité. Je ne cite que ces quelques priorités.

J'ai écouté ce que disait M. Delahaye au sujet des économies d'énergie au sein des bâtiments municipaux : c'est un travail permanent que nous menons de diagnostic et nous partageons sans doute la nécessité d'aboutir pour assurer des économies d'énergie au sein de ces bâtiments, de faire des économies de manière générale.

Je veux remercier vivement l'ensemble de nos collègues, qu'ils soient élus ou agents, qui se sont portés volontaires dans ce travail de réflexion sous le pilotage technique de Romain Rendu, directeur général des services, et de Christelle Chaussat. Je profite de leur présence pour les remercier vivement. Ils l'ont fait avec enthousiasme et motivation, ce qui est plutôt de bon augure. Je dois dire que les idées ne manquent pas pour nous inscrire dans une véritable démarche et avancer très loin dans tout ce qui touche au développement durable. Il faut même parfois canaliser toute cette fougue de réflexion, mais il vaut mieux avoir trop d'idées que pas assez.

Pour conclure, je voudrais dire qu'il n'y a pas d'autosatisfaction. Nous ne pourrons jamais nous autosatisfaire parce que nous sommes conscients que ce travail est permanent et qu'il faut sans cesse se réinterroger sur ce que l'on fait, sur nos actions, pour les améliorer ou les réorienter quand cela s'avère nécessaire, et toujours pour répondre à l'intérêt général, ce qui n'empêche pas, néanmoins, d'avoir parfois un peu de fierté par rapport à ce qui a été accompli et que nous partageons volontiers avec les services qui nous accompagnent depuis près de quatre ans.

Mme la Maire :

Merci beaucoup, merci à chacun des élus de la majorité pour avoir, les uns et les autres, rappelé le sens de notre action municipale, au bénéfice de tous les Sottevillais, afin d'améliorer le cadre de vie, les conditions de vie des Sottevillais, et puis de permettre que ce projet municipal favorise l'épanouissement personnel, tout en tenant le fil de ce qui crée le cadre collectif, de ce qui donne un sens à la vie en commun.

Ce débat d'orientations budgétaires est une première étape de préparation de notre budget pour l'année 2018. Tout cela se passe dans un contexte contraint par les baisses de dotations de l'État depuis 2014 jusqu'en 2017. Nous l'avons évoqué souvent ici. Ce sont des efforts importants qui ont été demandés aux collectivités territoriales, parce que l'état des finances publiques nécessitait un redressement. Les collectivités que nous sommes et que nous animons ont été mises à contribution pour réduire les déficits publics et permettre que la situation économique de la France puisse se redresser. Ces efforts ont porté leurs fruits, parce qu'ils ont permis l'amorce d'une reprise économique et une reprise de l'emploi. C'est important que l'on puisse le dire ici, dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires.

C'est vrai que nous nous étions dit, à l'occasion du précédent débat d'orientations

budgétaires, que l'an passé était censé être la dernière année de cet effort pluriannuel qui avait été demandé aux collectivités. D'une part parce que cet effort ne peut reposer uniquement sur les collectivités, et puis d'autre part parce que la poursuite d'un effort au même rythme aurait des conséquences fâcheuses pour la qualité du service public et son niveau. C'est pourquoi nous regrettons un certain nombre de mesures gouvernementales qui sont prises et affectent nos finances locales : la suppression de la taxe d'habitation, l'effort de 13 milliards demandé sur la période 2018-2022, sans compter toutes les décisions annexes sur les contrats d'insertion, le logement ou la politique de la ville.

Ce qui nous vient souvent à l'esprit quand nous abordons ce contexte national, c'est qu'en fait, la réalité de la politique gouvernementale, cela pourrait se résumer de la façon suivante : nous avons connu l'automne des inégalités fiscales et, maintenant, nous abordons l'hiver des inégalités territoriales. Cela a commencé avec la fin de ressources dynamiques et la fin de l'autonomie fiscale pour les collectivités locales. Depuis, tout s'est enchaîné : les licenciements des contrats d'insertion dans les associations et les services publics, le refus d'une politique volontariste pour lutter contre la désertification médicale – c'est aussi un chantier sur lequel nous travaillons au niveau local –, les classes surchargées pour tenir l'engagement de dédoublement dans les REP+, les trains que l'on supprime en direction des territoires enclavés, la carte hospitalière et la carte judiciaire revisitées, et puis les attaques contre le logement et la situation des locataires. Avec ce gouvernement, les territoires connaissent désormais le même sort que les individus. Les premiers de cordée sont équipés, les derniers n'ont d'autre choix que de tenter de s'accrocher avec les forces restantes.

À Sotteville, nous avons tenu bon grâce à une bonne gestion des finances communales. Les efforts réalisés de nos dépenses de fonctionnement, malgré l'évolution naturelle des dépenses de personnel, nous ont permis de baisser notre endettement, de maintenir un bon niveau d'investissement et de ne pas augmenter les taux d'imposition. Nous allons poursuivre cette bonne gestion. Il ne s'agit pas de bien gérer pour bien gérer, ou de respecter des ratios financiers – cela n'aurait pas de sens ; il s'agit de bien gérer au service d'un projet de ville inclusif, à la fois solidaire et ambitieux. Les uns et les autres des collègues de la majorité sont en charge de l'action municipale, c'est-à-dire de la réalisation du projet de ville, tel que nous l'avons présenté aux Sottevillais. Nous le portons et l'assumons. Ces collègues le font avec beaucoup d'implication et je les remercie encore, que ce soit les collègues élus ou les collègues agents territoriaux.

On peut faire bien les choses, avec technicité, mais on n'aura fait que la moitié du travail si on ne le fait qu'avec technicité. Ce que nous faisons dans un projet municipal, ce n'est pas juxtaposer des services publics, mais c'est bien créer une véritable cohérence, créer un élan, y mettre une profonde implication, une certaine ardeur et du cœur. S'il s'agit seulement d'appliquer des techniques, on pourra un jour nous remplacer les uns et les autres par des robots. Donc à compétences égales, à situations égales, il peut y avoir des acteurs qui s'investissent et qui coordonnent et y mettent du cœur, ou bien un service minimum.

Nos engagements, les uns et les autres l'ont dit, sont tenus. Deux maisons citoyennes sont ouvertes ; l'ouverture de la troisième aura lieu place Voltaire. Nous avons maintenu et développé toutes nos actions en faveur de l'intergénérationnel, comme en faveur de la prise en compte des nécessités solidaires, mais aussi d'enjeux de société autour du développement durable. Les garderies et la restauration ont été reprises par la Ville pendant que nous engageons un important travail de rénovation de nos écoles, comme l'a indiqué Laurence Renou. Le réaménagement de la

place de l'Hôtel de Ville entre en phase opérationnelle. Bien sûr, cela repose sur tout un travail en amont, que Stéphane Ruffinoni a très bien décrit. Nous développons notre offre de logements adaptés pour tous les Sottevillais. La culture et le sport : deux éléments incontournables de notre projet de ville, comme cela a été dit, demeurent des priorités, avec des nouvelles actions, parce qu'il ne s'agit pas de reproduire ou de ronronner, mais de prendre en compte des besoins nouveaux. On a parlé de Brocant'art, d'un Été au stade, tout cela complète des événements phares comme Viva Cité ou comme le meeting international, mais c'est aussi tout au long de l'année mesurer des besoins qui peuvent être différents. Quand on parle d'accès pour tous, y compris pour les publics les plus éloignés, à certains moments il faut des passerelles, des prises en charge spécifiques. Alexis Ragache l'a très bien décrit tout à l'heure, par rapport aux familles qui se l'interdisent ou ne se l'autorisent pas. Une politique de la ville doit prendre en compte ces particularités et pas seulement proposer des dispositifs ; il faut aller beaucoup plus loin dans l'accompagnement des familles et des personnes. Mais qui dit accompagnement ne dit pas assistanat, parce qu'on demande à nos concitoyens d'être acteurs dans cet accompagnement. Et d'ailleurs il en va de la dignité et du respect que nous nous devons mutuellement. Et c'est toujours avec cette philosophie-là que nous travaillons pour offrir des services publics de qualité, mais c'est dans un rapport d'échange et de participation. Le cadre de vie, bien sûr, n'a pas été oublié dans notre projet de ville puisque cela va de la lutte contre l'habitat dégradé au développement de la nature en ville – les collègues adjoints tout à l'heure l'ont indiqué.

Et puis, il y a surtout, sans aucune autosatisfaction, la satisfaction du travail accompli au service du bien public pour les Sottevillais, pour Sotteville. Tout à l'heure je parlais de l'automne des inégalités fiscales, de l'hiver des inégalités territoriales dans le contexte national, alors j'ai très envie de vous dire que malgré ces saisons climatiques compliquées, collectivement, avec l'équipe municipale, avec l'ensemble des bonnes volontés et des acteurs de la ville, ce qui nous importe d'aborder, ce sont les printemps les plus lumineux possibles pour Sotteville, que nous nous préparons à recommencer cette année, parce qu'il y a une culture d'un certain art de vivre, pour que notre ville reste accueillante, solidaire, chaleureuse et ouverte dans ses relations avec les autres. Je vous remercie.

Nous avons donc échangé à l'occasion de ce débat d'orientations budgétaires. Je crois que nous sommes allés au fond des choses et que nous ne nous sommes pas contentés de surfer ou simplement de traiter de manière superficielle un projet de ville : c'est cela, l'esprit même du débat d'orientations budgétaires. Nous allons continuer l'ordre du jour de notre Conseil municipal, avec la délibération suivante, qui concerne un groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures de bureau. Vous avez donc la nouvelle mouture de cette délibération, qui a été posée sur table. Je passe la parole à Pierre Carel.

2018/02

OBJET :

Groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures de bureau – modification n°1

Pierre CAREL donne lecture de la délibération :

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1414-3 tel que modifié par l'article 101 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2017/107 en date du 7 décembre 2017,

Considérant que la Ville, par décision en date du 7 décembre 2017, a adhéré au groupement de commandes constitué pour l'acquisition de fournitures de bureau,

Considérant que le groupement de commandes constitué initialement avait pour membres les communes de Bihorel, Bois-Guillaume, Cléon, Darnétal, le Petit-Quevilly, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen, Rouen et son CCAS, le Crédit Municipal de Rouen, et le SIREST,

Considérant que la Ville de Bihorel n'a pas délibéré pour adhérer à la convention constitutive du groupement de commandes, et qu'il convient de modifier cette délibération et la convention annexée pour retirer cette collectivité de la liste des membres du groupement,

Considérant que la convention constitutive du groupement de commandes n'est pas signée,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de modifier sa délibération n°2017/107 en date du 7 décembre 2017 ainsi que la convention constitutive de groupement de commandes entre les Villes et Etablissements de Bihorel, Bois-Guillaume, Cléon, Darnétal, Le Petit-Quevilly, Saint-Pierre-Lès-Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen, Rouen, le Centre Communal d'Action Sociale de Rouen (C.C.A.S.), le Crédit Municipal de Rouen, et le Syndicat Intercommunal de Restauration collective Rouen – Bois-Guillaume (SIREST), pour l'acquisition de fournitures de bureau pour les besoins des services afin d'en retirer la Ville de Bihorel,

- d'autoriser Madame la Maire à signer, au nom et pour le compte de la Ville, la convention constitutive du groupement de commandes modifiée ainsi que les documents afférents,

M. CAREL :

Merci. La différence entre les deux moutures de délibérations est due au fait que nous avons omis, dans l'avant-dernier paragraphe, le crédit municipal de Rouen. Lors du dernier Conseil municipal, nous vous avons demandé d'acter le fait que l'on entre dans un groupement de commandes pour acheter des fournitures de bureau. Ce groupement de commandes était constitué de 11 communes et établissements. Il se trouve que la commune de Bihorel n'a pas délibéré, alors que toutes les autres l'ont fait, et donc il s'agit maintenant de délibérer à nouveau pour acter le fait que la commune de Bihorel ne fait plus partie de ce groupement.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ? Non, c'est clair pour tout le monde ? Je vous remercie. Nous allons donc passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ?

Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n° 02 est adoptée.

2018/03

OBJET : Passation de l'avenant n° 2 au marché n° 2015-01 concernant la fourniture de services de communications électroniques, lot n° 4 relatif aux services de transmission de données notamment d'accès au réseau Internet de type professionnel et services associés

Pierre CAREL donne lecture de la délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1414-4 tel que modifié par l'article 101 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le Code des marchés publics issu du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié, notamment ses articles 33, 57 et 20 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2015/73 en date du 2 juillet 2015 autorisant Madame la Maire à signer le marché,

Considérant que la Ville a lancé le 22 avril 2015 une procédure de consultation d'appel d'offres ouvert alloti relative à la fourniture de services de communications électroniques,

Considérant que le lot n°4 relatif aux « services de transmission de données notamment

d'accès au réseau Internet de type professionnel et services associés » a été attribué par la Commission d'appel d'offres, réunie le 26 juin 2015, à la société WEBAXYS sise à Sotteville-lès-Rouen,

Considérant que le marché a été notifié le 30 juillet 2015,

Considérant que la passation d'un avenant n°2 au marché est rendue nécessaire pour augmenter le débit internet actuel et répondre aux nouveaux besoins informatiques de l'Hôtel de Ville,

Considérant que l'avenant n°2 n'entraîne pas d'augmentation financière,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Madame la Maire à signer, au nom et pour le compte de la Ville, l'avenant n°2 au marché n°2015-01 relatif à la fourniture de services de communications électroniques, lot n°4 « services de transmission de données notamment d'accès au réseau Internet de type professionnel et services associés »

M. CAREL :

Il s'est avéré nécessaire d'augmenter le débit internet actuel, pour répondre aux nouveaux besoins de l'Hôtel de Ville, ce qui suppose de changer de tranche dans le marché. Cela se fera sans incidence financière, si ce n'est que cela nous coûte en fait un peu moins cher que ce qui était prévu au départ.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Tout est clair, en ce cas nous allons passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ?

Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n° 03 est adoptée.

OBJET : Attribution de mandat spécial

Pierre CAREL donne lecture de la délibération :

Vu l'article 2123 – 18 du Code Général de Collectivités Territoriales donnant droit aux maires, adjoints et conseillers municipaux délégués, au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux,

Vu l'approbation, par délibérations n°2014/53 du 25 avril 2014 et 2014/134 du 13 novembre 2014, des modalités de remboursement des frais engagés pour l'exécution de ces missions.

Considérant qu'il est nécessaire qu'un mandat spécial soit attribué, à M. Jean-Claude BAUER, Conseiller municipal, qui s'est rendu à la cérémonie de remise du label « Ville Active et Sportive ».

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer ce mandat spécial.

M. CAREL :

Comme il vous a été indiqué, la Ville a reçu le label « ville active et sportive », et notre collègue Jean-Claude Bauer s'est déplacé à la cérémonie, et donc il s'agit de lui rembourser ses frais de déplacement et d'hébergement.

Mme La Maire :

Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? En ce cas nous allons passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? Le groupe J'aime Sotteville

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ?

Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 4 abstentions, en décide ainsi.

La délibération n° 04 est adoptée.

2018/05

OBJET : Bilan des acquisitions et des cessions réalisées en 2017

Stéphane RUFFINONI donne lecture de la délibération :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L.2241.1 ,

Il vous est demandé :

- d'approuver le bilan des acquisitions et des cessions ci-joint,
- d'annexer ce bilan au compte administratif de la Commune.

M. RUFFINONI :

C'est une délibération qui est un grand classique, qui est récurrente dans nos Conseils de février, puisqu'il s'agit de dresser et présenter le bilan des cessions et acquisitions au cours de l'année 2017, réalisées par la Ville ou son opérateur foncier, l'EPFN. Les points de ce bilan ont déjà fait l'objet d'une délibération et d'un débat. Très brièvement, dans ce bilan 2017, on retrouve d'une part une série d'acquisitions dans le cadre de la procédure de lutte contre les propriétés en l'état d'abandon, ce qui est le choix d'agir en responsabilité. Là, les délibérations sont plus anciennes, mais c'est une procédure plus longue puisque nous avons délibéré en 2015. C'est un sujet dont on parle souvent en Conseil municipal, et notre collègue Gérard Guillopé aura l'occasion d'y revenir dans la soirée. L'ensemble des autres opérations a été délibéré au cours de l'année 2017. On y retrouve la finalisation et la poursuite de constitution d'emprises foncières (les projets Blum, Raspail, Contremoulins...). On retrouve aussi le bilan des cessions faites à des bailleurs pour des opérations de logement (au Foyer du toit familial, rue Pierre Corneille, à Logiseine, rue Ledru Rollin, et à Habitat 76, rue Bertel). Comme on l'a indiqué il y a peu de temps, ce bilan traduit notre projet de ville et donc la volonté, à travers la politique foncière, de développer l'habitat, les services, le commerce, mais aussi de résorber l'habitat insalubre et de requalifier les friches industrielles et urbaines. Pour toutes ces raisons, il vous est proposé d'approuver cette délibération.

Mme La Maire :

Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ?

Mme PASDELOUP :

Mon intervention va concerner les points 5 à 14. Ma première remarque est prospective. Je voulais vous poser ces questions : quel objectif voulez-vous atteindre dans l'avenir, Madame la Maire, avec l'acquisition, la cession et le rachat de biens immobiliers ? Quels projets précis sont prévus à court et moyen termes au PLU de la Ville ? Ma deuxième réflexion est la suivante : s'il s'agit principalement de logements, seront-ils de taille modeste pour conférer à la ville une image où l'humain reste au centre des préoccupations ? Mais je crois que vous avez déjà répondu, en partie, tout à l'heure. Par ailleurs, avez-vous envisagé les infrastructures indispensables s'y rattachant ? Je m'explique : si des foyers supplémentaires arrivent sur la commune, cela sous-entend que ce soit des familles avec des enfants, donc des places dans nos écoles. Or, actuellement, les classes sont surchargées. La preuve en est qu'une classe a été ouverte après la rentrée scolaire 2017 à Rostand maternelle et que deux ouvertures de classes sont probables à la rentrée 2018 : l'une à l'école élémentaire Gadeau de Kerville et l'autre à l'école élémentaire Rostand, mais elles ne sont pas les seules à supporter des sureffectifs. Je vais reprendre le slogan des parents d'élèves à Rostand lors de leurs manifestations : « Nos enfants ne sont pas des sardines que l'on entasse dans des boîtes. » Et là, justement, cela m'interroge sur la création d'une nouvelle école qui nous semble plus que nécessaire pour désengorger les écoles existantes actuellement. Ce projet sera-t-il à l'ordre du jour du PLU ou en accord avec le PLUI de la Métropole dans un délai assez bref ? Ma troisième réflexion est la suivante : dans le débat d'orientations budgétaires, vous mentionnez que dans les dépenses d'investissement il y aura les travaux issus de l'agenda d'accessibilité programmé en 2018. Dans ce chapitre d'accessibilité, avez-vous budgété, par exemple, la réfection du chemin piétonnier devant l'école Michelet qui, depuis deux mois qu'il pleut sans cesse, est devenu impraticable et dangereux ?

Mme la Maire :

Je vais répondre de manière synthétique. Notre stratégie foncière est bâtie depuis 2014 sur le fait que nous ayons de la requalification d'îlots dégradés ou insalubres et que les projets que nous avons souhaités, et qui vont voir le jour, correspondent forcément à des projets à taille humaine qui ne vont pas nuire à la qualité de ce qui existe, commencer à détruire un certain nombre de propriétés qui ont toutes leurs fonctions. Il s'agit vraiment de la requalification d'îlots dégradés. Dans notre stratégie foncière – cela rejoint aussi les éléments sur le PLUI –, nous avons fait le choix de lutter contre les biens en état d'abandon manifeste, parce que ce sont des talons d'Achille dans les villes, France entière, qui nuisent au cadre de vie et qui posent beaucoup de problèmes de dégradations, pas seulement matérielles. D'autre part, cela permet de remettre sur le marché, même si les procédures sont longues, des logements qui correspondent aux normes actuelles.

Nous avons, dans la stratégie foncière, toujours eu à cœur de considérer qu'il y a des espaces très construits, qui correspondent plutôt à de l'habitat, et d'autres endroits, sur lesquels il faut anticiper l'avenir qui nous attend, sur lesquels il faut aussi avoir la plus grande maîtrise foncière, parce que ce sont des secteurs de la ville qui sont appelés à se modifier, notamment avec l'arrivée de la deuxième gare. Nous serons complètement concernés, et nous prévoyons ce travail, nous l'incluons dans le PLUI, pour que l'on puisse préserver l'avenir, de telle façon que, par exemple, le coût du foncier n'échappe pas à nos politiques publiques, à l'échelon communal ou intercommunal. Pour aménager le territoire, il faut toujours maîtriser le foncier, donc cela fait partie de notre stratégie foncière que d'avoir réfléchi sur ces secteurs.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI, nous avons considéré qu'il y a des endroits qui ne nécessitent pas d'augmenter les capacités à construire, au contraire. En revanche, sur certains grands axes, et le long du métro, nous avons prévu qu'une densification soit possible, parce que cela a un sens. On ne peut pas à la fois porter des valeurs écologiques et ne pas lutter contre l'étalement urbain. C'est la question de la reconstruction de la ville sur elle-même, mais aussi de l'accès à tous aux services publics, aux transports en commun, à l'activité professionnelle. On voit un phénomène heureux dans nos villes, de personnes qui se disent qu'elles vont habiter au plus près des zones d'emploi, des offres de services culturels et de loisirs, des offres d'équipements éducatifs. Et on ne prendra plus qu'une seule voiture, on va utiliser les transports en commun. Eh bien, pour cela, il faut que l'on puisse produire du logement. Forcément, dans notre réflexion, la question de l'offre du logement est au cœur de toute stratégie foncière un peu digne de ce nom. De toute façon, à population égale, il faut toujours construire du logement puisque vous avez la décohabitation. Après, il est évident que si c'est pour sortir du logement dense et ne pas s'occuper de la qualité de vie de nos concitoyens, cela n'a aucun sens. Quand on fait du logement, la construction dudit logement n'est que la moitié du chemin parcouru. Après, il faut faire vivre le logement, il faut faire en sorte qu'il y ait une harmonie entre les habitants, une dynamique qui se crée. Donc la question de l'offre, cela a toujours été de faire attention à la diversité dans la typologie, dans le statut du logement, l'accession, la location. Ce sont des produits différents qui permettent à des familles de s'installer.

En ce qui concerne la question des infrastructures, nous avons des écoles qui sont très denses, pour toutes les raisons que j'ai indiquées, à la fois parce que nous sommes dans une ville qui est très bien située, à proximité de beaucoup de services publics, de transports en commun et aussi d'offres privées ; et puis nous avons la faiblesse de penser que nos politiques publiques menées à Sotteville-lès-Rouen ont une certaine attractivité. On voit bien qu'il y a une dynamique,

d'où le fait que nous ayons effectivement eu aussi beaucoup d'acquisitions et de ventes de logements.

Par rapport à l'offre en équipements publics, la question de l'accueil scolaire est au cœur de nos priorités. C'est une chose dont j'ai parlé avec le Maire de Rouen, parce que cela se voit à l'échelle intercommunale, à ce niveau-là. Il a fallu dix ans pour construire l'école Rosa Parks de Rouen, par exemple, donc ce n'est pas avec seulement nos petites capacités communales qu'un projet de cette envergure est envisageable. Effectivement, c'est sur du long terme, le dossier peut être long à constituer, et cela ne concerne pas que Sotteville, parce qu'un équilibre intelligent est à trouver.

Enfin, en ce qui concerne l'aménagement du territoire, nous avons commencé un travail de longue haleine pour l'aménagement de l'espace Lods. Vous savez que nous avons commencé à mettre des bornes escamotables pour l'accès, nous avons refait le passage entre l'école Franklin et Raspail, nous avons refait tout l'éclairage public, ainsi que la voirie en pied d'immeuble devant le Flandres et le Dauphiné. Nous allons continuer à travailler cet aménagement, mais il s'agit de plusieurs hectares. Y compris devant l'école Michelet, tous les cheminements seront refaits. Mais Sotteville, à son petit niveau, c'est comme Rome, cela ne se fait pas en un jour, donc ce sera progressif. Il faut aller voir la rénovation de la salle Lods, car c'est un travail de qualité, mené aussi avec les utilisateurs. Aujourd'hui, c'est vraiment une offre pour la vie associative.

Encore une fois, les aménagements et investissements sont fondamentaux et importants, mais une fois que vous avez fait cela encore une fois, vous n'avez fait que la moitié du chemin, parce que ce qui est important, c'est de les vivre, qu'ils soient appropriés collectivement, pour le meilleur, dans l'intérêt général. Nous souhaitons que ce que nous faisons dans nos aménagements soit vraiment utile. C'est aussi comme cela, vous avez pu le voir, que nous avons complètement rénové l'espace de jeux pour les enfants de 2 à 6 ans dans l'enceinte de l'espace Lods. Cela avance progressivement. Pour compléter et illustrer ce que je viens de dire sur le fait que les investissements ne sont pas suffisants, faisons vivre avec nos concitoyens notre territoire : nous avons prévu que l'espace Lods soit aussi un lieu d'accueil, et cela paraît assez légitime, cela s'inscrit vraiment dans notre histoire, puisque c'était notre ancien centre-ville. Il verra se dérouler des animations de jeunesse au mois de mai, ainsi qu'un certain nombre d'actions dans le cadre du festival Viva Cité, pour que tout ce lien social que nous souhaitons entre les habitants puisse aussi avoir lieu à cet endroit-là.

Nous allons donc passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? Le groupe « Sotteville à gauche vraiment » avec un pouvoir du « groupe des Indépendant » et « le groupe des élus Communistes et Républicains »

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ?

Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 4 abstentions, en décide ainsi.

La délibération n° 5 est adoptée.

Objet : Cession d'une propriété sise 30-34 rue François Boieldieu au profit d'Habitat 76

Stéphane RUFFINONI donne lecture de la délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que :

- par le biais de son action foncière, la Ville œuvre au développement urbain, avec l'objectif de promouvoir des opérations d'intérêt général,
- il est nécessaire de construire des logements en cohérence avec les objectifs du Programme Local de l'Habitat de notre agglomération,
- la collectivité doit apporter son concours pour permettre la faisabilité et l'équilibre d'une opération immobilière sur un ensemble de parcelles dont le portage foncier s'est étendu sur plusieurs décennies,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la Ville à céder à l'euro symbolique cette propriété sise 30-34 rue François Boieldieu au profit de d'Habitat 76 ; celle-ci étant cadastrée AO n° 246 et d'une superficie totale d'environ 368 m²,
- de confier à l'étude de Maîtres GRUEL et LEPESQUEUR les intérêts de la Ville pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- d'autoriser Madame la Maire à signer le dit acte.

Mme la Maire :

Il est à noter qu'il y a une petite erreur dans la note explicative, sur le nombre de logements : il s'agit de 61 et non pas 65 logements, comme dans la délibération. Je passe maintenant la parole à Stéphane Ruffinoni.

M. RUFFINONI :

Nous sommes là dans le cadre du projet dit Hugo-Raspail, développé en partenariat avec Habitat 76. C'est ici la dernière propriété nécessaire à la réalisation de ce projet. Il a fallu prendre un peu de temps, le temps de la concertation avec la famille pour se mettre d'accord sur la vente, qui a été délibérée lors du dernier Conseil municipal. L'intérêt de cette cession et de cette parcelle, c'est qu'elle va permettre la bonne intégration du projet dans le quartier, avec une vraie couture avec la rue Boieldieu. Sur cette partie, cinq maisons individuelles sont prévues. On parle donc bien d'un nombre de 61 logements, dont ces cinq maisons et deux résidences collectives, avec le maintien d'une activité commerciale en pied d'immeuble, un projet qui combine du locatif social

et de l'accèsion sociale à la propriété. Je vous rappelle aussi que ce projet a été présenté aux riverains en fin d'année 2017, qu'il a été bien accueilli et apprécié de nos concitoyens. En effet, il va contribuer à requalifier le quartier et à réduire l'habitat dégradé. Il vous est donc proposé de voter cette cession.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? Nous sommes ravis de pouvoir améliorer notre cadre de vie. Nous allons donc voter.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? Le groupe « Sotteville à Gauche Vraiment » avec un pouvoir du « groupe des Indépendants », le groupe des « Elus Communistes et Républicains » et le groupe « J'aime Sotteville »

Qui vote « contre » (Personne).

Qui vote « pour » ?

Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 8 abstentions, en décide ainsi.

La délibération n° 06 est adoptée.

2018/07

Objet : Cession d'un terrain sis 8 rue Alexandre Ledru-Rollin, au profit de la SA d'HLM Logiseine

Stéphane RUFFINONI donne lecture de la délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que :

- la construction de logements locatifs s'accompagne d'aménagements urbains transformant et améliorant le cadre de vie de nos concitoyens,
- il est nécessaire de construire des logements en cohérence avec les objectifs du Programme Local de l'Habitat de notre agglomération,
- la cession de ce terrain constitue une opportunité de résorber des propriétés insalubres,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la Ville à céder à l'euro symbolique ce terrain sis 8 rue Alexandre Ledru Rollin et cadastré AI 517, d'une superficie de 452 m², au profit de LOGISEINE (bailleur social),
- de confier à l'Etude de Maîtres GRUEL et LEPESQUEUR les intérêts de la ville pour la rédaction de l'acte à intervenir,

- d'autoriser Madame la Maire à signer le dit acte.

M. RUFFINONI :

On reste ici dans le même état d'esprit, avec cette délibération, puisqu'il s'agit à nouveau de compléter une emprise foncière pour favoriser le développement de logements, cette fois rue Ledru-Rollin. C'est un projet sur lequel on continue à travailler, qui sera destiné au logement social et qui doit être finalisé avant d'être présenté aux habitants. Cette délibération va permettre au travail de se poursuivre en constituant un ensemble foncier cohérent. Une nouvelle fois, nous vous proposons de voter cette délibération.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? C'est clair pour tout le monde. Non seulement on fait de la résorption de situation d'insalubrité, ou de dégradation, mais de surcroît on travaille sur du logement de qualité, puisqu'aujourd'hui, de toute façon, nous sommes amenés à construire toujours de la qualité, surtout pour le logement social. Chacun de nos projets comporte aussi une diversité d'offre.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? Le groupe « Sotteville à Gauche Vraiment » avec un pouvoir du « groupe des Indépendants », le groupe « MUDI et divers droite », le groupe des « Elus Communistes et Républicains » et le groupe « J'aime Sotteville »

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ?

Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 10 abstentions, en décide ainsi.

La délibération n^o 7 est adoptée.

2018/08

OBJET : Rachat de biens à l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre du programme d'actions foncières.

Stéphane RUFFINONI donne lecture de la délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que :

- l'Etablissement Public Foncier de Normandie, dans le cadre du Programme d'Action Foncière, acquiert du patrimoine pour le compte de la collectivité en vue de réaliser des opérations immobilières et d'intérêt général,
- le foncier du secteur « Blum - Quesney » inscrit au Programme d'Action Foncière, a été acquis avec le concours de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,
- à ce titre, la Ville doit racheter des biens à l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la Ville à racheter à l'Etablissement Public Foncier de Normandie les biens situés :
 - 46 rue Méridienne, Section AH n°149 moyennant le prix d'un montant total de 256 870.80 € TTC se décomposant en prix du foncier pour 211 000.00 € auquel s'ajoutent les frais d'actes pour 3 059.00 € et la TVA à 20 % sur le prix total pour 42 811.80 €
 - 18 – 28 rue Léon Blum, Section AH n° 339 et 340, moyennant le prix d'un montant total de 366 728.54 € TTC se décomposant en prix du foncier pour 209 480.00 € auquel s'ajoutent les deux indemnités d'éviction pour 88 250.00 €, les frais de procédure pour 7 877.12 € et la TVA à 20 % sur le prix total pour 61 121.42 €
- de confier à l'étude de Maîtres GRUEL et LEPESQUEUR les intérêts de la Ville pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- d'autoriser, Madame La Maire, à signer le dit acte.

Mme la Maire :

Les deux délibérations, 8 et 9, vont être présentées ensemble. La parole est à Stéphane Ruffinoni.

M. RUFFINONI :

Oui, tout à fait, je vous remercie. On va présenter les deux ensembles, puisqu'on se situe sur le même secteur. On continue à se déplacer dans la ville, ce soir. L'une de ces deux délibérations va permettre de compléter l'emprise foncière sur le secteur Blum/Quesney ; l'autre permet de revendre la totalité de l'emprise à la SA HLM le Foyer du toit familial. Une nouvelle fois, nous sommes dans un projet important de requalification en entrée de ville, sur la place Voltaire. Le projet prévoit la construction de 103 logements, dont 38 en accession sociale et 65 en locatif. La présentation aux habitants était plus ancienne, puisqu'elle a été faite en 2015. Là encore, l'amélioration du cadre de vie que représente cette opération est attendue et appréciée.

Mme la Maire :

Merci pour cette présentation. Sur ces délibérations, qui souhaite s'exprimer ? (Personne) C'est clair. Tout le monde a compris qu'évidemment cela s'inscrit dans la réalisation du projet Blum/Quesney. M. Ruffinoni a fait référence aux réunions que nous avons avec les habitants, je pense qu'eux apprécient de ne plus avoir de l'habitat dégradé à proximité avec tout ce que cela comporte comme cohorte de désagréments.

Sur cette délibération, qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? Le groupe « Sotteville à Gauche Vraiment » avec un pouvoir du « groupe des Indépendant », le groupe « MUDI et divers droite », le groupe des « Elus Communistes et Républicains » et le groupe « J'aime Sotteville »

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ?

Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 10 abstentions, en décide ainsi.

La délibération n° 8 est adoptée.

OBJET : Cession de biens de la Ville à la SA d'HLM le Foyer du Toit familial, îlot Blum/Quesney/Méridienne

Stéphane RUFFINONI donne lecture de la délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant :

- la nécessité de requalifier la place Voltaire, notamment en créant des logements avec une programmation diversifiée et en redynamisant le commerce,
- que sur l'îlot Blum-Quesney-Méridienne, situé place Voltaire et dont une partie est dans le périmètre de la déclaration d'utilité publique, la Ville a finalisé la réserve foncière,
- que la S.A. d'HLM « Le Foyer du Toit Familial » est l'opérateur retenu pour conduire cette opération de requalification urbaine majeure et qu'elle doit acquérir le foncier propriété de la Ville afin de réaliser son opération de construction,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la Ville à céder au profit de la S.A. d'H.L.M. « Le Foyer du Toit familial » les parcelles de terrain cadastrées section AH n° 339, 340, 378, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151 sises rue Léon Blum et rue Méridienne pour une surface d'environ 1669 m² pour un montant de 150 000 € TTC,
- de confier à l'étude de Maîtres GRUEL et LEPESQUEUR les intérêts de la Ville pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- d'autoriser Madame la Maire à signer le dit acte.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? (Personne)

Qui ne souhaite pas prendre part au vote ? (Personne)

Qui souhaite s'abstenir ? Le groupe « Sotteville à Gauche Vraiment » avec un pouvoir du « groupe des Indépendant, le groupe « MUDI et divers droite », le groupe des « Elus Communistes et Républicains » et le groupe « J'aime Sotteville »

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ?

Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 10 abstentions, en décide ainsi.

La délibération n^o 9 est adoptée.

2018/10

OBJET : Convention d'intervention de l'Établissement public foncier de Normandie sur la friche de l'ancien centre d'information et d'orientation (CIO), rue du Madrillet

Stéphane RUFFINONI donne lecture de la délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que :

- la Ville œuvre au développement urbain par le biais de son action foncière avec l'objectif de promouvoir des opérations d'intérêt général,
- Habitat 76 est l'opérateur retenu pour conduire une opération de requalification urbaine sur le site de l'ancien Centre d'Information et d'Orientation,
- l'Établissement public foncier de Normandie nous propose par convention de faire intervenir la procédure dite « des fonds friches » afin de réaliser les études préalables aux travaux de désamiantage et de démolition.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter dans le cadre de la convention tripartite qui vous est soumise, de participer au financement de l'intervention (études préalables aux travaux de désamiantage et de démolition) envisagée pour un montant prévisionnel hors taxes, de 15 000 €,
- de confier à l'étude de Maîtres GRUEL et LEPESQUEUR les intérêts de la Ville pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- d'autoriser Madame la Maire à signer le dit acte.

M. RUFFINONI :

L'ancien centre d'information et d'orientation rue du Madrillet est devenu une friche en cœur de ville. Il est resté longtemps une propriété de l'État, a été l'objet de squats réguliers entraînant des nuisances pour les riverains. La Ville a modifié son plan local d'urbanisme, parce que celui-ci prévoyait initialement un usage éducatif du bâtiment, ce qui empêchait toute cession sur un bien qui était abandonné. Nous avons également convaincu l'État de céder ce bien, dans l'optique de développer un projet de logement avec Habitat 76 qui gère des résidences rue Gabrielle Meret, à proximité. Donc, une nouvelle fois, nous poursuivons l'objectif de construire de nouveaux logements tout en menant une rénovation des résidences rue Meret. L'utilité de cette convention, c'est de nous permettre de solliciter le fonds Friches dans le but de désamianter et de démolir le bâtiment actuel, avant d'envisager une nouvelle opération.

Mme La Maire :

Merci. Sur cette délibération, qui souhaite prendre la parole ? (Personne). Nous allons donc passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? Le groupe « Sotteville à Gauche Vraiment » avec un pouvoir du « groupe des Indépendant », le groupe « MUDI et divers droite », le groupe des « Elus Communistes et Républicains » et le groupe « J'aime Sotteville »

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ?

Je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 10 abstentions, en décide ainsi.

La délibération n° 10 est adoptée.

2018/11

OBJET : Nouvelle opération prise en charge dans le cadre du programme d'action foncière

Stéphane RUFFINONI donne lecture de la délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que :

- la Ville œuvre au développement urbain par le biais de son action foncière avec l'objectif de promouvoir des opérations d'intérêt général,
- le bien sis 78 rue Victor Bertel cadastré Section AY n° 883 d'une surface de 1544 m² est mis en vente,
- Habitat 76 est l'opérateur retenu pour conduire une opération de requalification urbaine sur ce site,
- compte tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement rendant nécessaire une période de réserve foncière, la Ville demande l'intervention de l'Etablissement

Public Foncier de Normandie et lui confie la négociation avec le propriétaire,
- la Ville devra racheter le bien dans un délai maximum de cinq ans

Il est proposé au Conseil municipal :

- de demander l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour procéder à l'acquisition de la parcelle sise 78 rue Victor Bertel cadastrée Section AY n° 883 d'une surface de 1544 m² et constituer une réserve foncière dans le cadre du Programme d'Action Foncière liant la Ville et l'Etablissement Public Foncier de Normandie

- de confier à l'étude de Maîtres GRUEL et LEPESQUEUR les intérêts de la Ville pour la rédaction de l'acte à intervenir,

- d'autoriser Madame la Maire à signer le dit acte.

M. RUFFINONI :

Cette délibération nous permet cette fois de demander l'intervention de l'EPFN pour racheter un bien au 78, rue Bertel. C'est un bien qui est situé en mitoyenneté d'une résidence Habitat 76. En fait, ce terrain va pouvoir accueillir une construction de maisons individuelles, avec jardins, et une desserte commune avec l'actuelle propriété d'Habitat 76.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? (Personne)

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? Le groupe « Sotteville à Gauche Vraiment » avec un pouvoir du « groupe des Indépendant », le groupe des « Elus Communistes et Républicains » et le groupe « J'aime Sotteville »

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? Le groupe « Socialiste Ecologiste et Républicain » et le groupe « MUDI et Divers Droite »

Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 8 abstentions, en décide ainsi.

La délibération n^o 11 est adoptée.

2018/12

OBJET : Cession d'un bien en l'état d'abandon situé au 9 rue des Sapins

Gérard GUILLOPE donne lecture de la délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales règlementant la procédure des biens en l'état d'abandon manifeste,

Vu le Code de l'Expropriation règlementant la revente de biens avec charges,

Vu le décret du 26 décembre 2014 fixant les clauses types à insérer dans le cahier des charges annexé à l'acte de cession d'un bien exproprié,

Vu la délibération du 22 juin 2017 créant la commission consultative de réattribution des propriétés acquises dans le cadre de la procédure des biens en l'état d'abandon manifeste,

Vu le procès verbal de la commission en date du 6 décembre 2017 établissant le classement des candidats repreneurs et désignant le lauréat,

Considérant que :

- la commune a été déclarée propriétaire du bien situé 9 rue des sapins cadastré BH 188 d'une contenance de 203 m² par ordonnance du juge de l'expropriation en date du 3 février 2017,
- la commune n'a pas vocation à conserver ce type de bien dans son patrimoine,
- la commission a retenu à l'unanimité la candidature de M. Philippe SOUCHAL lequel présente toutes les garanties pour faire cesser l'état d'abandon en réhabilitant le bien,
- les engagements pris par le repreneur sont en adéquation avec les exigences fixées par l'arrêté préfectoral d'utilité publique et l'ordonnance d'expropriation.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter le principe de la cession de la propriété au prix de 38 900 € net vendeur,
- de confier à l'étude de Maîtres Gruel/Lepesqueur les intérêts de la ville pour la rédaction des actes à intervenir,
- d'autoriser Madame la Maire à signer lesdits actes.

M. GUILLOPÉ :

Cette vente constitue l'aboutissement de la procédure pour faire cesser l'état d'abandon d'un bien. La commune a été déclarée propriétaire le 3 février 2017 par ordonnance, signée par le juge de l'expropriation. La commission de réattribution du bien s'est réunie le 14 novembre 2017, pour examiner sept dossiers d'offres d'achat, selon des critères décrits dans la note qui accompagne la délibération. C'est l'offre de M. Philippe Souchal qui a été retenue, pour un prix de 38 900 €, un prix quasiment équivalent au prix d'achat, de 38 950 €. Nous avons acquis ce bien le 2 juillet 2015. Donc il vous est proposé dans cette délibération d'accepter le principe de la cession de la propriété à ce prix, et de confier l'étude aux Maîtres Gruel et Lepesqueur et d'autoriser Madame la Maire à signer lesdits actes.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, qui souhaitez-vous s'exprimer ? (Personne) C'est clair pour tout le monde. Je disais à ma collègue Laurence Renou, en aparté, mais pour suivre le dossier, que si j'avais habité

juste à côté ou à proximité, et même si je n'étais pas socialiste, je serais quand même venue faire un bisou aux élus qui se sont occupés de la résorption de cette horreur.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? Le groupe « Sotteville à Gauche Vraiment » avec un pouvoir du « groupe des Indépendant », le groupe des « Elus Communistes et Républicains » et le groupe « J'aime Sotteville »

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? Le groupe « Socialiste Ecologiste et Républicain » et le groupe « MUDI et Divers Droite »

Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 8 abstentions, en décide ainsi.

La délibération n^o 12 est adoptée.

2018/13

OBJET : Cession d'un bien en l'état d'abandon situé au 58 bis rue de Trianon

Gérard GUILLOPE donne lecture de la délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales règlementant la procédure des biens en l'état d'abandon manifeste,

Vu le Code de l'Expropriation règlementant la revente de biens avec charges,

Vu le décret du 26 décembre 2014 fixant les clauses types à insérer dans le cahier des charges annexé à l'acte de cession d'un bien exproprié,

Considérant que :

- la commune a été déclarée propriétaire du bien abandonné situé 58 bis rue de Trianon cadastré AC 65 d'une contenance de 156 m² par ordonnance du juge de l'expropriation en date du 5 janvier 2017,
- la commune n'a pas vocation à conserver ce type de bien dans son patrimoine,
- le bailleur social Logéal Immobilière dont le siège social est situé à Yvetot a manifesté son intérêt pour se porter acquéreur du bien en vue de le réhabiliter.
- les engagements pris par le repreneur sont en adéquation avec les exigences fixées par l'arrêté préfectoral d'utilité publique et l'ordonnance d'expropriation.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter le principe de la cession de la propriété au prix de 56 000 € net vendeur,
- de confier à l'étude Gruel/Lepesqueur les intérêts de la ville pour la rédaction des actes à

intervenir,

- d'autoriser Madame la Maire à signer lesdits actes.

M. GUILLOPÉ :

C'est la délibération jumelle de la précédente. La seule différence, c'est que l'acheteur est un bailleur social, LOGÉAL, qui, après réhabilitation complète du bâtiment, proposera en location deux logements de type PLAI ou PLUS, à vocation très sociale. Il vous est donc proposé d'accepter la cession de la propriété au prix de 56 k€ et d'autoriser Madame la Maire à signer les actes.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? (Personne). En ce cas, nous allons voter.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? Le groupe « Sotteville à Gauche Vraiment » avec un pouvoir du « groupe des Indépendant », le groupe des « Elus Communistes et Républicains » et le groupe « J'aime Sotteville »

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? Le groupe « Socialiste Ecologiste et Républicain » et le groupe « MUDI et Divers Droite »

Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 8 abstentions, en décide ainsi.

La délibération n^o 13 est adoptée.

2018/14

OBJET : Acquisition d'une propriété en l'état d'abandon situé au 15 A rue de la Nation

Gérard GUILLOPE donne lecture de la délibération :

Vu les articles L2243-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de l'Expropriation,

Vu le procès verbal d'abandon définitif du 07 Juin 2017 concernant la propriété suivante :

- Un terrain supportant un bâtiment à l'état de ruine situé 15 A rue de la Nation cadastrée BH 773 d'une contenance de 118 m² et appartenant à Monsieur Bruce NOEL,

Considérant que le propriétaire concerné n'a réalisé **aucun** des travaux exigés au terme des délais qui lui étaient accordés,

Considérant que pour mettre fin définitivement à la situation d'abandon, la commune peut poursuivre la procédure pour le compte d'un tiers acquéreur ou bien en se portant elle même acquéreur de ladite parcelle en vue de sa revente.

Il est demandé au Conseil municipal de déclarer ladite parcelle en état définitif d'abandon et d'autoriser Madame la Maire à :

- constituer le dossier précisant le **projet simplifié d'acquisition publique** mis à la disposition du public en mairie pendant une durée d'un mois. Un affichage annonçant la consultation sera réalisé 15 jours avant le démarrage et pendant toute la durée de celle-ci. Il sera effectué sur les sites concernés et communiqué aux riverains situé à proximité, sur le site internet de la ville et au lieu habituel de publication des actes administratifs de la commune. Un registre ouvert en Mairie permettra de recueillir les observations du public sur le projet.

- transmettre le dossier ainsi que les observations du public à Madame la Préfète en vue de déclarer l'acquisition d'utilité publique et de déclarer cessible la parcelle concernée au profit de la commune ou de l'organisme qu'elle aura désigné.

- poursuivre la procédure dans le mois qui suit la prise de possession dans les conditions prévues par le Code de l'Expropriation.

M. GUILLOPÉ :

Alors là, nous ne sommes pas tout à fait à la fin ; nous sommes quasiment au début de la procédure. Le propriétaire avait été mis en demeure de faire des travaux. Il ne les a pas exécutés. Un procès-verbal d'abandon définitif a été dressé le 7 juin 2017 concernant sa propriété. Il s'agit maintenant de constituer un dossier précisant le projet simplifié d'acquisition publique, qui devra être mis à la disposition du public en mairie pendant une durée d'un mois. Un affichage annonçant la consultation sera réalisé quinze jours avant le démarrage et pendant toute la durée de celle-ci. Une fois que le délai de consultation sera passé, le dossier sera transmis à Madame la Préfète en vue de déclarer l'acquisition d'utilité publique et de déclarer cessible la parcelle concernée au profit de la commune, ou de l'organisme qu'elle aura désigné, pour suivre la procédure dans le mois qui suit la prise de possession dans les conditions prévues par le Code de l'expropriation. Il vous est demandé de nous donner la possibilité de continuer à mettre en place la procédure.

Mme la Maire :

Ces dispositifs ne sont pas simples au départ, c'est pourquoi d'autres communes sont venues nous voir afin d'entrer elles aussi dans ces démarches. Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? (Personne)

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? Le groupe « Sotteville à Gauche Vraiment » avec un pouvoir du « groupe des Indépendant », le groupe des « Elus Communistes et Républicains » et le groupe « J'aime Sotteville »

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? Le groupe « Socialiste Ecologiste et Républicain » et le groupe « MUDI et Divers Droite »

Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 8 abstentions, en décide ainsi.

La délibération n^o 14 est adoptée.

2018/15

Objet : Projet de partenariat avec la fondation 30 Millions d'Amis

Gérard GUILLOPE donne lecture de la délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural et notamment les articles L211-22 et suivants relatifs à la divagation des animaux,

Vu le projet de convention avec la fondation « 30 millions d'Amis »,

Considérant :

- Qu'il revient à la commune de prendre en charge les chats en état de divagation,
- Qu'il est constaté des animaux errants dans certains secteurs de la ville,
- Que la fondation « 30 millions d'Amis » propose de prendre en charge financièrement une partie des opérations de capture et d'identification des chats,
- Que l'association sottevillaise « l'Amour des félins » se propose d'organiser les opérations sur le terrain,

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de partenariat avec la Fondation « 30 millions d'amis ».

M. GUILLOPÉ :

La commune a l'obligation de prendre en charge les animaux errants sur son territoire, et plus particulièrement les chats. Nous travaillons avec l'association l'Amour des Félines, qui s'occupe des opérations sur le terrain et chez le vétérinaire pour les soins, la stérilisation et le tatouage, au nom de l'association. Nous réglons les factures correspondantes, soit 700 € en 2017. La convention de partenariat avec la fondation 30 Millions d'Amis actera que les opérations de stérilisation seront à la charge de la fondation et que les animaux seront identifiés comme « chats libres » au nom de la fondation, qui assumera la responsabilité juridique envers les animaux et les tiers, qui était jusqu'alors portée par l'Amour des Félines. Les deux avantages de la convention, c'est d'abord un avantage financier pour la commune, et puis une passation de la responsabilité de l'animal soigné au nom de 30 Millions d'Amis.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? (Personne) C'est clair pour tout le monde. Nos amis les bêtes sont aussi l'objet de notre attention et font partie de notre vie, que nous voulons la plus harmonieuse possible. Nous allons passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Unanimité)

Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n^o 15 est adoptée à l'unanimité.

Mme la Maire :

Il nous reste une question d'actualité, qui nous a été adressée par Mme Christol. Je lui passe donc la parole.

QUESTION D'ACTUALITÉ

Question sur la reconnaissance de l'État de Palestine et la libération des prisonniers palestiniens

Mme CHRISTOL :

Merci. Nous sommes réunis en Conseil municipal ce jour. Je souhaiterais, à cette occasion, que notre Conseil prenne l'initiative de demander solennellement au Président de la République, et au gouvernement, de reconnaître l'État de Palestine, conformément aux divers déclarations et actes internationaux qui se sont succédé depuis le 29 novembre 2012, date de la reconnaissance de la Palestine comme État observateur, non membre de l'ONU. Depuis, contre d'ailleurs l'avis d'une grande partie de son peuple, le gouvernement israélien multiplie les actions contre le peuple palestinien, avec notamment la construction d'un mur de séparation qui n'a rien à envier au sinistre mur de Berlin.

Comme citoyens épris de liberté, de justice, de démocratie, nous ne pouvons admettre qu'un peuple puisse vivre, depuis 68 ans, sans un véritable État, tandis qu'une partie de son territoire est occupé par des colons protégés par une armée, sans états d'âme, sans scrupules, qui s'attaque de préférence aux plus faibles, aux enfants ou jeunes adolescents qui ne supportent plus cette occupation, qui se battent, avec leurs moyens, pour leur dignité.

Plusieurs résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU ont été adoptées avec le soutien de la France pour condamner cette colonisation israélienne. Aussi, nous proposons deux axes. Le premier consiste à demander que la France, par la voix de son gouvernement, reconnaisse l'État de Palestine comme un État à part entière. Le second axe, qui en découle, demande de stopper les emprisonnements arbitraires de nombreux Palestiniens, ainsi que leur libération immédiate, notamment celles de Salah Hamouri, jeune avocat franco-palestinien, et de Ahed Tamimi, jeune fille de 17 ans qui voit un éventuel procès être repoussé sans cesse, faute de preuves. Cela irait dans le prolongement du moment culturel, d'amitié entre les peuples, qui s'est tenu en novembre 2017 et aussi pour une ville comme la nôtre qui n'hésite pas à accueillir des réfugiés.

Dans le Sotteville Mag de novembre, à propos de cette initiative sur l'Iran, la Syrie et l'Irak, il est dit : « Fraternité n'est pas un vain mot et nous tenons à ce que ce temps fort soit aussi l'occasion d'échanger et de partager avec des hommes et des femmes confrontés à l'exil ». Mettons de la fraternité aussi dans des gestes, dans des actes qui, même s'ils peuvent paraître symboliques, n'en sont pas moins utiles à ce peuple palestinien, et ne peuvent qu'honorer notre action d'élus, de représentants du peuple français, du peuple de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Rappelons enfin qu'aucune paix à travers le monde n'est possible sans concertation entre les peuples, sans le respect pur et simple de la Charte internationale des droits de l'homme, et sans un désir de vivre dans un monde en paix. Aussi, nous proposons que notre Conseil fasse sien le projet de texte ci-joint.

« Le 29 novembre 2012, la Palestine a été reconnue comme un État observateur non membre de l'ONU, marquant un premier pas vers la reconnaissance d'un État palestinien et dotant la Palestine du droit de saisine de la Cour pénale internationale. À cette occasion, 138 États, dont la France, ont voté pour la demande palestinienne de rehaussement du statut de la Palestine. En 2014, les Parlements français, espagnol et britannique ont voté pour une reconnaissance de la Palestine. En octobre 2014, la Suède est devenue le premier pays membre de l'Union européenne à reconnaître un État de Palestine, réaffirmant que la solution au conflit israélo-palestinien passait par la création de deux États.

La même année, le ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius, avait évoqué la possibilité d'une reconnaissance de la Palestine en cas de blocage du processus d'ici fin 2016. 137 pays dans le monde ont déjà reconnu la Palestine comme État, dont la Roumanie, la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, Chypre et Malte avant leur adhésion à l'Union européenne. Depuis 68 ans, les Palestiniens vivent sans État, alors qu'une partie de leur territoire est occupée depuis 1967 et que le processus de colonisation, qui morcelle un futur territoire palestinien, se poursuit en Cisjordanie et à Jérusalem-Est de la part d'Israël.

La construction du mur de séparation, en toute illégalité, malgré les nombreuses résolutions votées à l'ONU, et jamais respectées, le blocus de la bande de Gaza et la destruction régulière des infrastructures, l'emprisonnement de milliers de militants politiques, les mesures discriminatoires à l'encontre des Palestiniens exacerbent les tensions.

CONSIDÉRANT la résolution 181 du 29 novembre 1947 par laquelle l'Assemblée générale des Nations-Unies reconnaît le partage de la Palestine en deux États et le statut spécial de la ville de Jérusalem ;

CONSIDÉRANT la résolution 242 du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité des Nations Unies qui condamne « l'acquisition de territoires par la guerre » et demande le « retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés » et affirme « l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique » de chaque État de la région ;

CONSIDÉRANT la résolution 446 du 22 mars 1979 du Conseil de sécurité qui exige l'arrêt des « pratiques israéliennes visant à établir des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967 » ;

CONSIDÉRANT la résolution 1515 du 19 novembre 2003, par laquelle le Conseil de sécurité se déclare « attaché à la vision d'une région dans laquelle deux États, Israël et la Palestine vivent côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues ;

CONSIDÉRANT la revendication des Palestiniens pour la reconnaissance de l'État palestinien dans les frontières de 1967, ayant Jérusalem-Est comme capitale ainsi qu'une solution négociée pour les réfugiés ;

CONSIDÉRANT que la France a soutenu la reconnaissance de la Palestine comme État observateur non membre de l'ONU le 29 novembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que le Parlement a invité "le gouvernement français à reconnaître l'État de Palestine en vue d'obtenir un règlement définitif du conflit" le 2 décembre 2014 ;

CONSIDÉRANT les déclarations de Laurent Fabius en décembre 2014 sur la possibilité d'une reconnaissance de la Palestine en cas de blocage du processus à la fin de l'année 2016 ;

CONSIDÉRANT la résolution 2334 du 23 décembre 2016 du Conseil de sécurité condamnant la colonisation israélienne ;

*le Conseil municipal de SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN, pour sa part,
RECONNAÎT l'État de Palestine ;*

DEMANDE à la France, par la voix de son gouvernement, de reconnaître sans plus tarder l'État de Palestine.

En conséquence de quoi, le Conseil municipal de SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN,

CONDAMNE les emprisonnements par l'État d'Israël de ressortissants palestiniens ;

DEMANDE leur libération immédiate, notamment celles de Salah Hamouri et Ahed Tamimi. »

Mme la Maire :

C'est une question grave et importante que l'oppression des peuples et nous sommes attachés à la reconnaissance d'un État Palestinien, comme à celui d'Israël et de sa sécurité. Mais ce n'est pas une question d'un Conseil municipal. Les Parlements s'en sont saisis. En tant que parlementaire, j'ai voté la reconnaissance d'un État palestinien, et François Hollande a résisté à la pression de Benyamin Netanyahou, qui voulait empêcher cette reconnaissance. En tant que Président de la République, il a porté cette demande internationale d'un État palestinien et la reconnaissance de deux États : Israël et la Palestine. Dans le monde, toutes les situations d'oppression des peuples sont à prendre en compte et, en ce qui concerne notre pays, c'est le rôle de la diplomatie française. Ce n'est pas au niveau d'un Conseil municipal que ces questions pourraient trouver réponse, c'est même démagogique que de le laisser croire. Vous pouvez reprendre la parole si vous le souhaitez.

Mme CHRISTOL :

Je pensais que le Conseil municipal était un lieu d'expression et d'échanges justement. Alors, deuxième chose, quand on est élu, on fait un peu de politique. Et quand on fait de la politique, on défend des idées, des valeurs et on prend position. J'ai bien compris que l'on ne partage pas tout à fait les mêmes valeurs. Quant au positionnement et à ce que vous avez dit, je ne suis pas très surprise et je prends acte de votre réponse.

Mme la Maire :

Chers collègues, je le disais, toutes les oppressions des différents peuples dans le monde sont à prendre en compte, de Budapest en 1956 au Yémen, en passant par Prague en 1968, ou la Birmanie aujourd'hui, ou l'Ukraine, ou le Nigeria, et que sais-je encore dans le monde. Toutes les oppressions sont à dénoncer, mais le lieu d'un Conseil municipal n'est pas la réponse. On peut se donner bonne conscience : en février parler de la Palestine, en mars du Venezuela et au Conseil municipal de juin dénoncer les exactions de Trump et proclamer que l'on est opposé à la prolifération des armes à feu. Mais ce sont des débats qui peuvent être sans fin et qui ne sont pas efficaces parce que ce n'est pas le bon niveau et que cela relève de la diplomatie internationale. Le Conseil municipal de Sotteville-lès-Rouen a pour vocation de répondre à ce que nous ont confié les Sottevillais, à savoir le fait que nous nous occupions du cadre de vie sottevillais pour permettre la vie la plus harmonieuse possible à Sotteville-lès-Rouen pour aujourd'hui et pour demain. Voilà pourquoi nous sommes réunis en Conseil municipal.

Je vous remercie les uns et les autres pour votre participation. Je vous invite au prochain Conseil municipal du mois de mars qui exceptionnellement sera un mercredi et qui sera un temps fort puisque nous voterons le budget. Je vous souhaite à tous une excellente soirée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 43.

La Maire

Les Conseillers municipaux